PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL

GRAND BESANÇON METROPOLE 2024-2029

Plan Climat

Grand Besançon Métropole

SOMMAIRE

PARTIE 1 : GRAND BESANÇON FACE À L'URGENCE CLIMATIQUE 7

PARTIE 2 : DIAGNOSTIC 10

PARTIE 3 : CONCERTATION 19

PARTIE 4 : STRATEGIE 21

PARTIE 5 : LE PROGRAMME D'ACTIONS 23

PARTIE 6 : CLUB CLIMAT 73

Édito

Le Plan Climat fédère les acteurs de la transition au sein de la collectivité et au-delà.

Avec son troisième Plan Climat, Grand Besançon Métropole montre sa volonté d'améliorer la qualité de vie pour l'ensemble des habitants de son territoire.

Face à l'urgence climatique, nous décidons d'aller encore plus vite et encore plus loin afin de limiter les impacts engendrés par les bouleversements à venir. Faisant le constat que 75% des émissions de gaz à effet de serre sont de la responsabilité des entreprises et habitants, Grand Besançon Métropole s'est également engagé, dans le cadre de son Plan Climat, à mobiliser les acteurs du territoire sur les enjeux climatiques.

Le Plan Climat porte ainsi une ambition collective forte en matière de transition écologique qui irrigue l'ensemble des politiques publiques à travers un plan d'actions sur la période 2024 - 2029.

Parmi les moyens mis en œuvre, le Club Climat fédère les acteurs volontaires, avec une double vocation : mobiliser les institutions publiques, les entreprises, les associations et les collectifs citoyens aux côtés de la collectivité, et leur permettre de créer des synergies au service de la transition du territoire.

Ainsi, l'ambition de devenir Territoire à Energie Positive (TEPOS) en 2050 pour Grand Besançon Métropole est réaffirmée.

C'est en agissant collectivement que nous réussirons à relever le défi de la transition écologique, que nous agirons pour adopter des modes de vie basés sur plus de sobriété et que nous gagnerons en bien-être sur le territoire.

Anne Vignot
Présidente du Grand Besançon

Lorine GAGLIOLO
Vice Présidente chargée de l'environnement, de l'énergie et du développement durable

Le PCAET de Grand Besançon en bref, c'est...

PARTIE 1 : GRAND BESANÇON FACE À L'URGENCE CLIMATIQUE

Un engagement ancien, des résultats significatifs, la nécessité d'aller plus loin

Grand Besançon est un acteur historiquement engagé et reconnu pour son action climatique. Face à l'accélération des dérèglements climatiques et à ses conséquences, il est désormais nécessaire de réhausser ses ambitions.

Le changement climatique accélère partout dans le monde. Son origine humaine est désormais fermement établie, en particulier par les scientifiques du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). Le temps pour agir est compté, et nous sommes toutes et tous concernés.

Sur le territoire de Grand Besançon, où les températures moyennes dépassent déjà de près de 2°C* celles de l'ère préindustrielle, les conséquences néfastes du dérèglement climatique sont désormais visibles : sécheresses, vagues de chaleur, etc. Les prévisions climatiques réalisées par Météo France à l'horizon 2050 et au-delà indiquent que celles-ci vont aller en s'aggravant.

A l'heure de l'urgence climatique, la réduction rapide des émissions de gaz à effet de serre constitue une priorité. C'est la contribution du territoire à l'atténuation du changement climatique. Pour autant, face à des impacts déjà présents, et qui iront en s'aggravant, il importe également et en parallèle de travailler à adapter le territoire aux effets du changement climatique, afin de protéger ses habitants des menaces que les bouleversements écologiques en cours font peser sur leurs conditions de vie et leur santé.

Écart à la normale des températures moyennes annuelles, en France métropolitaine*

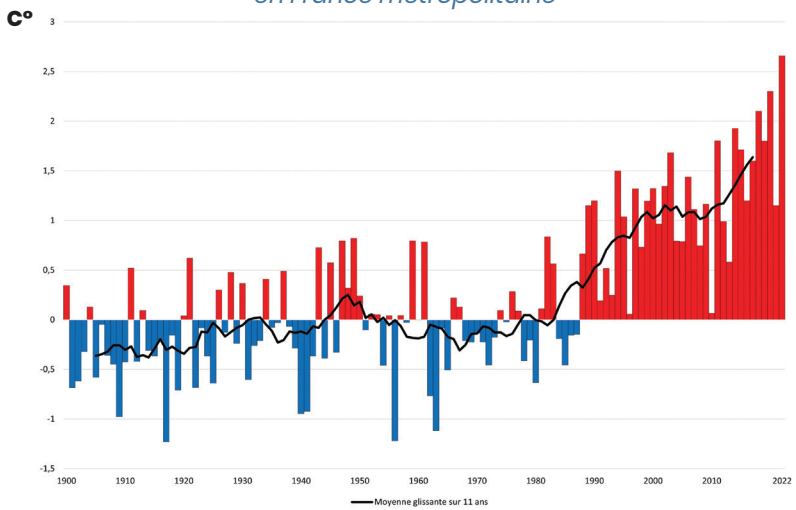

Source : SDES / Météo-France, Onerc, 2023
**normale = moyenne 1961-1990.*

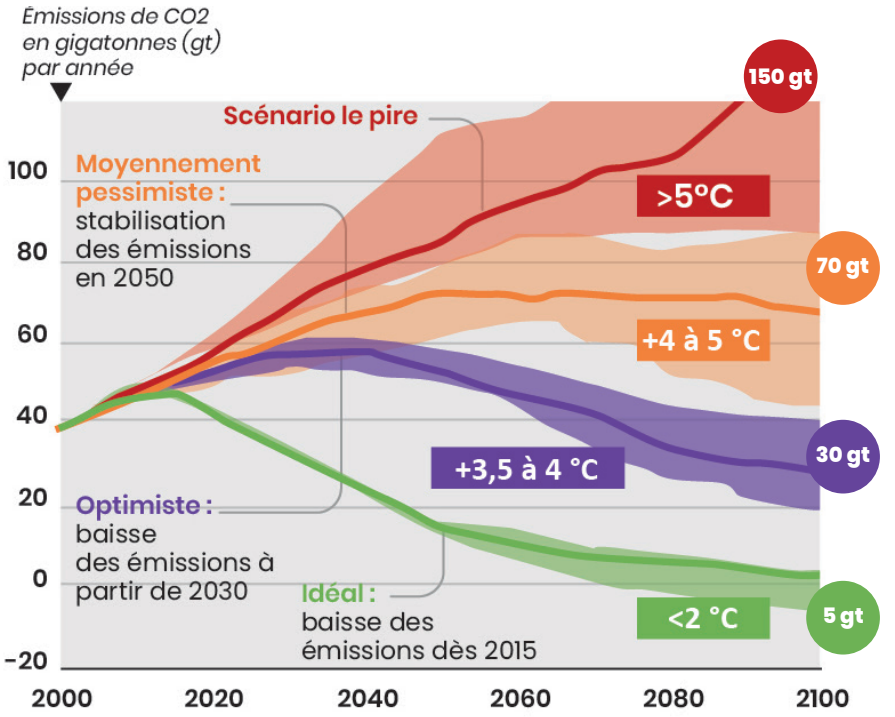

Avenirs climatiques possibles
Source : NOAA, OMM, Nature

Un engagement historique

Le territoire de Grand Besançon est historiquement engagé sur la voie de la transition écologique. Adoptant une Charte de l'environnement dès 2004, suivie par deux plans climat, il a été lauréat de différents appels à projets nationaux et bénéficie de labels d'excellence en la matière.

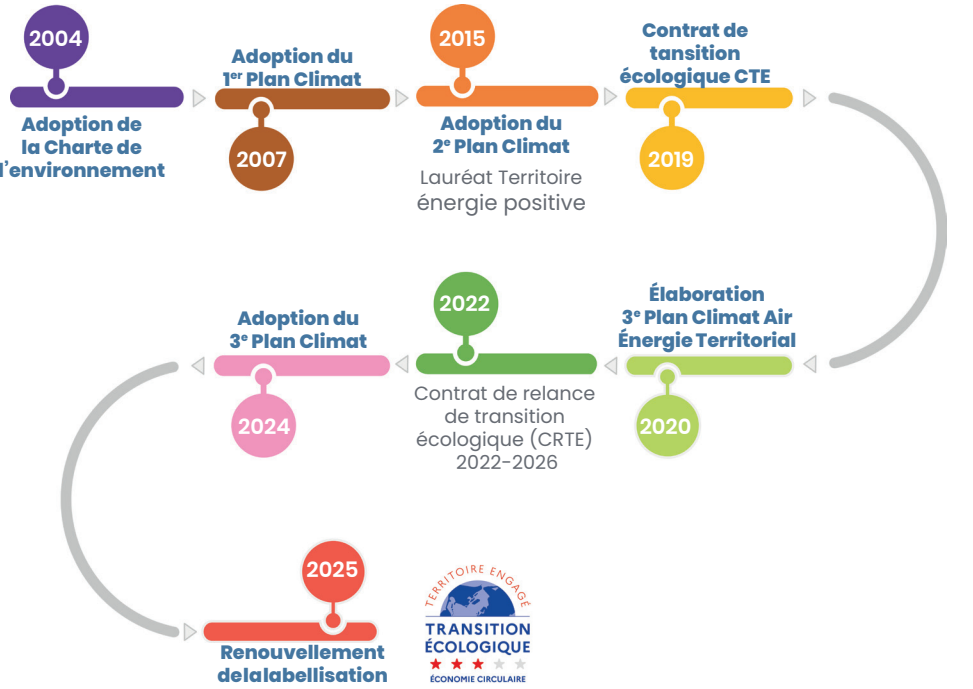

La nécessité d'aller plus loin

Face à une accélération des changements écologiques en cours, il apparaît nécessaire d'engager encore davantage la collectivité et le territoire en matière de transition écologique. C'est le sens de la construction de ce troisième plan climat, qui constitue le document central pour la planification écologique du Grand Besançon.

La réalisation d'un diagnostic approfondi du territoire a permis de confirmer la nature des enjeux déjà présents dans les précédents plans, tout en soulignant toutefois l'ampleur de l'accélération des bouleversements en cours (partie 2). Ce diagnostic a servi de base à un travail de concertation de la stratégie et du plan d'actions associé, dont une synthèse est présentée ci-après (partie 3). Face à ces défis sans précédents, le PCAET 2024-2029 se veut par conséquent à la hauteur des enjeux, avec comme ambition principale de devenir un territoire neutre en carbone et à énergie positive à horizon 2050 (partie 4). Un plan d'actions a par conséquent été bâti afin de crédibiliser cette ambition (partie 5), en lien avec l'ensemble des acteurs du territoire (partie 6).

PARTIE 2 : DIAGNOSTIC

Les enjeux prioritaires pour notre territoire

La réalisation d'un diagnostic s'impose comme un préalable, sur la base duquel il est possible de construire une stratégie pertinente, et à la hauteur des enjeux.

L'élaboration d'un diagnostic territorial constitue la première étape de l'élaboration d'un PCAET. Il s'agit de disposer d'un état des lieux du territoire le plus précis possible au regard des thématiques de climat, d'air et d'énergie, ce afin d'en identifier les enjeux prioritaires.

Le diagnostic complet a été réalisé en 2018-2019, sur la base des dernières données disponibles à l'époque. Les principales données présentées dans cette synthèse ont été actualisées. Elles sont issues de l'observatoire régional Oreca, mais aussi d'études et de diagnostics existants, notamment réalisés par l'Agence d'urbanisme Besançon Centre-Franche-Comté. L'année 2020, année de COVID n'a pas toujours été retenue car peu représentative, en particulier s'agissant des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre.

Plus d'informations sur le site de l'observatoire régional Oreca : https://www.oreca-bfc.fr/

Sommaire détaillé :

1. **Vulnérabilité – Des conséquences du dérèglement climatique de plus en plus visibles sur le territoire**

2. Consommation énergétique du territoire – Le transport routier et le résidentiel, premiers consommateurs d'énergie

3. Emissions de GES du territoire – Des évolutions contrastées au cours des dernières années

4. Production d'énergies renouvelables – Un territoire dépendant avec seulement 7,2 % d'EnR produites en son sein

5. Réseaux d'énergie – Un potentiel pour la transition énergétique du territoire

6. Séquestration carbone – Un potentiel en danger

7. Qualité de l'air – Des efforts à consolider

1. Vulnérabilité – Des conséquences du dérèglement climatique de plus en plus visibles sur le territoire

La **vulnérabilité** au changement climatique se définit comme la mesure dans laquelle un système est sensible – ou incapable de faire face – aux effets du changement climatique.

Une **canicule** est un épisode de température élevées, de jour comme de nuit, sur une période prolongée, impliquant en particulier de protéger les personnes les plus vulnérables en offrant des lieux de fraicheur.

Principales évolutions climatiques sur Grand Besançon Métropole à l'horizon 2040-2070 par rapport à la période de référence 1976-2005. Source : DRIAS

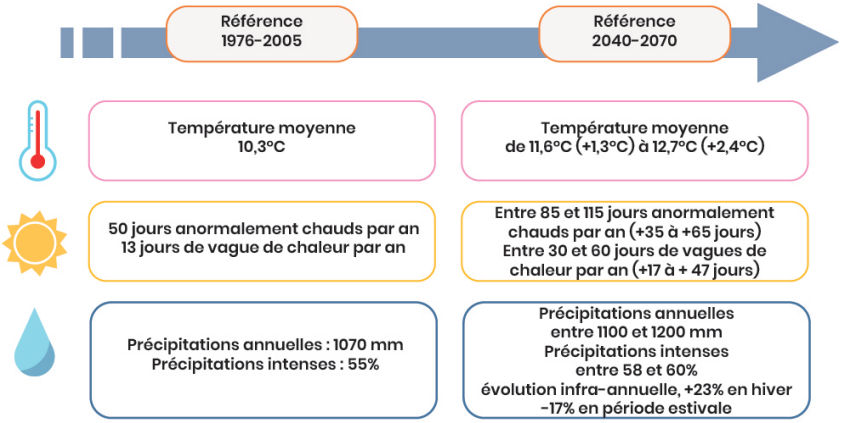

- Une hausse importante des températures moyennes annuelles
- Une modification du régime de précipitations
- Des épisodes de canicule trois fois plus fréquents d'ici 2100
- Une exposition aux événements extrêmes qui se renforce : risque inondation ; sécheresse ; etc.

Les enjeux pour le PCAET

- Préserver les « communs » du territoire (sol, air, eau)
- Adapter l'aménagement du territoire aux conditions climatiques futures en valorisant les solutions fondées sur la nature
- Prévenir les conséquences des dérèglements en cours sur la santé des habitants
- Accompagner les activités économiques particulièrement sensibles aux aléas climatiques, au premier rang desquelles l'agriculture

4. Consommation énergétique du territoire – Le transport routier et le résidentiel, premiers consommateurs d'énergie du territoire

Réduire les consommations énergétiques et développer les énergies renouvelables en substitution des énergies fossiles permettra de limiter la facture énergétique du territoire, d'en limiter les émissions de GES et de participer à l'atténuation du changement climatique.

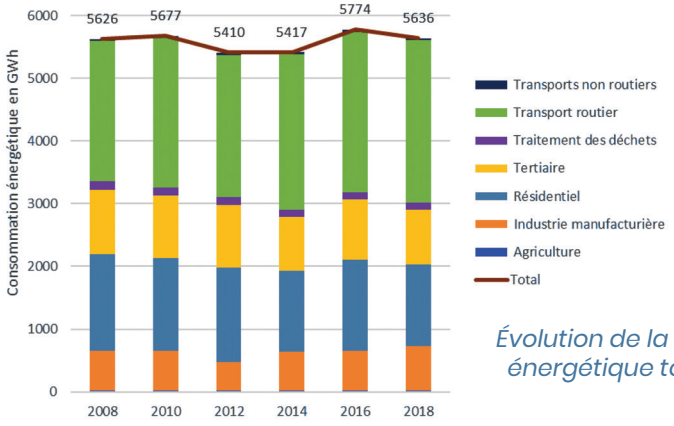

Évolution de la consommation énergétique totale (en GWh)

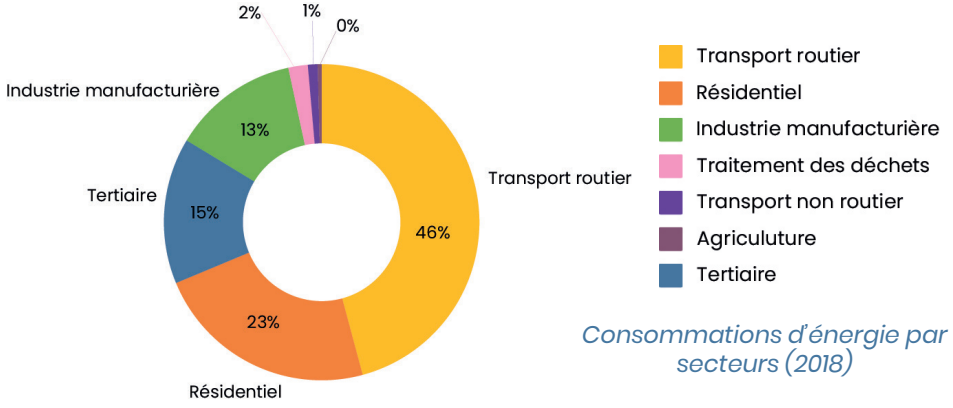

Consommations d'énergie par secteurs (2018)

Les enjeux pour le PCAET

- Agir sur les transports, premier poste de consommation en accompagnant une évolution des modes de déplacement au sein du Grand Besançon et au-delà
- Accélérer la rénovation énergétique du secteur résidentiel, deuxième poste de consommation sur le territoire, en améliorant la qualité du parc de logements et en luttant contre la précarité énergétique.

3. Emissions de GES du territoire – Des évolutions contrastées

Les gaz à effet de serre sont des composants gazeux qui absorbent le rayonnement infrarouge émis par la surface terrestre, et contribuent à l'effet de serre. L'atmosphère terrestre se comporte comme la vitre d'une serre en laissant entrer une partie du rayonnement infrarouge réémis. La réduction des émissions de GES est promordiale afin d'atténuer le changement climatique.

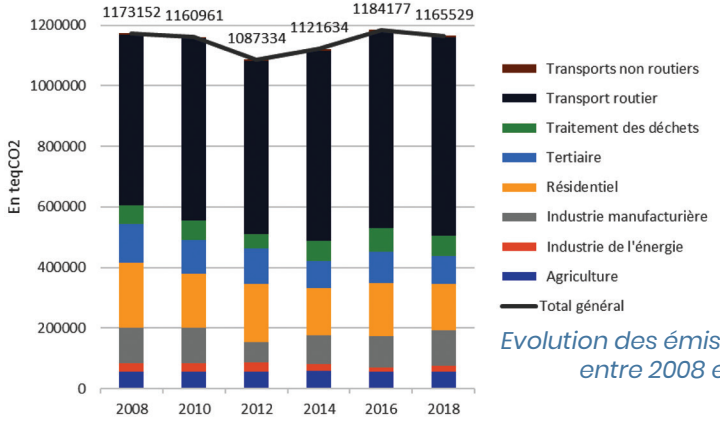

Evolution des émissions de GES entre 2008 et 2018

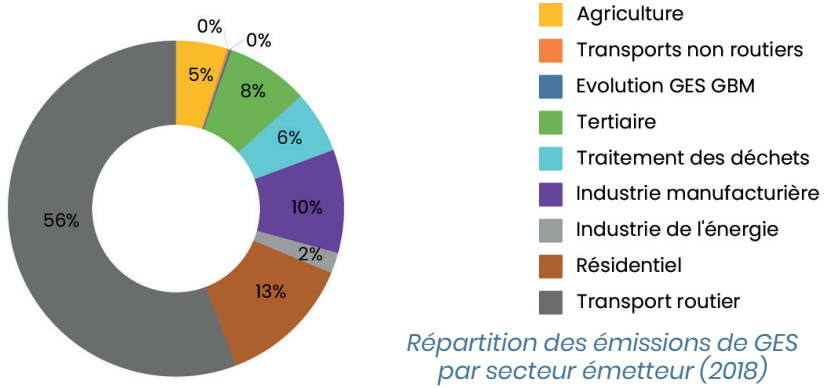

Répartition des émissions de GES par secteur émetteur (2018)

Les enjeux pour le PCAET

- Réduire les émissions résultant du secteur des transports, principal émetteur de GES du territoire (56% du total), et qui ont augmenté de 16% entre 2008 et 2016 (tendance observée nationalement)
- Amplifier la diminution des émissions pour les secteurs résidentiels et tertiaires

2. Production d'énergies renouvelables – Un territoire dépendant avec seulement 7,2 % d'EnR produites en son sein

Les énergies renouvelables sont des énergies provenant de sources naturelles qui se renouvellent à un rythme supérieur à celui de leur consommation. La lumière du soleil et le vent, par exemple, constituent de telles sources qui se renouvellent constamment.

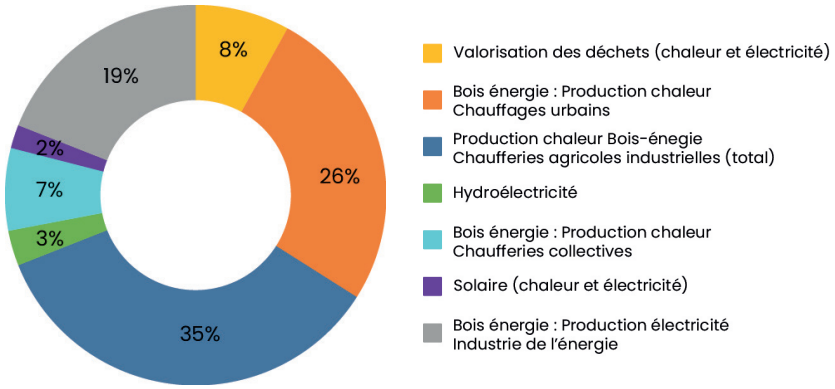

Production d'énergie renouvelables par type d'énergie (hors bois des ménages) en 2020

La production d'énergies renouvelables (EnR) sur le territoire du Grand Besançon est de 407 GWh en 2020 soit 7,2% de la consommation d'énergie du territoire ; celle issue des énergies de récupération de 1,6% environ. Entre 2009 et 2020, la production d'EnR du territoire a été multiplié par presque 4.

La Communauté urbaine a mené une étude des potentiels EnR sur son territoire (2017). Ceux-ci sont extrêmement variés et représentent 2 445 GWh/an, soit environ la moitié des consommations énergétiques du territoire en 2008. Le bois énergie et le développement du photovoltaïque constituent les principaux gisements.

Les enjeux pour le PCAET

- Valoriser les potentiels locaux (bois énergie, photovoltaïque, thermique…) en associant les habitants du territoire
- Développer les EnR de manière coordonnée avec les réseaux de distribution d'énergie, et promouvoir le développement des réseaux de chaleur

5. Réseaux d'énergie – Un potentiel pour la transition énergétique du territoire

Les réseaux de distribution de l'énergie sont les réseaux locaux qui permettent d'acheminer l'énergie directement vers les consommateurs . Ils concernent l'électricité, le gaz et la chaleur, et sont intiment liés aux modes de production d'énergie. La transition énergétique et la déconcentration de la production conduisent à un besoin continue d'actualisation.

Chiffres clés

- Gaz naturel : 35 communes / 68 des communes desservies par le gaz
- Réseaux de chaleur urbain : 4 réseaux, dont 2 sous régime de service public de chauffage urbain de compétence Grand Besançon
- Un schéma directeur des réseaux de chaleur adopté en mars 2022 qui prévoit une vaste extension sur Besançon.

Schéma de principe du réseau de chaleur (source : d'après ADEME)

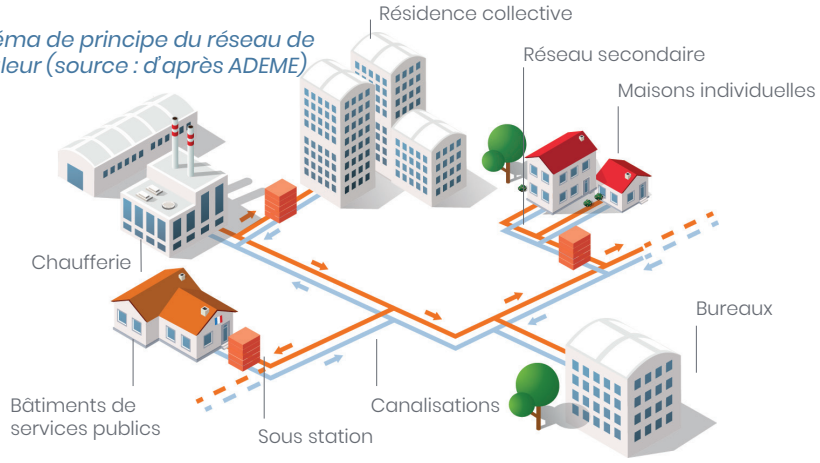

Les enjeux pour le PCAET

- Développer l'injection d'électricité renouvelable et de biogaz produit localement dans les réseaux
- Sécuriser les approvisionnements en énergie pour un territoire moins dépendant
- Promouvoir et développer les réseaux de chaleur renouvelable, notamment dans les zones les plus denses.
- Développer l'autoconsommation individuelle et collective au bénéfice des Grand-Bisontins

6. Séquestration carbone – Un potentiel en danger

La séquestration naturelle du CO2 est l'ensemble des mécanismes naturels qui conduisent à la fixation du CO2 de l'atmosphère ou de l'eau dans les écosystèmes (sols et forêts) et dans les produits issus du bois. La séquestration peut être positive (puits de carbone) ou négative (émetteur de CO2).

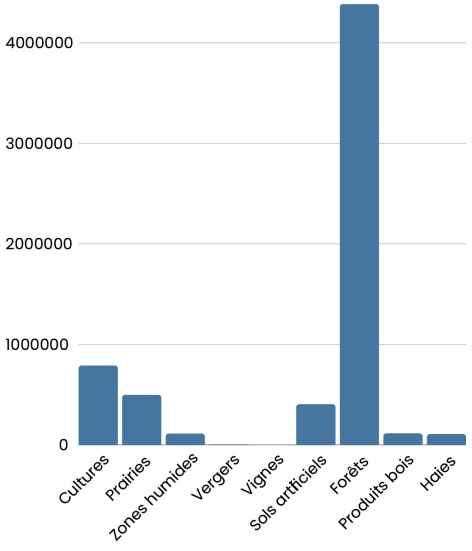

Stock carbone par occupation du sol (en tonnes carbone)

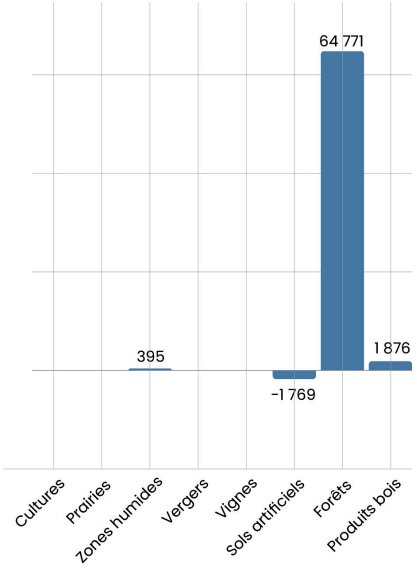

Flux de carbone par occupation du sol (en tCO2eq/an)

Grand Besançon Métropole possède un stock de carbone s'élevant 6,4 millions de tonnes de carbone, soit 23,5 millions teqCO2. Près de 70% des capacités du stock de carbone se trouve dans les forêts du territoire.

Le flux annuel de séquestration est de 65 273 tCO2eq/an (année 2018), autrement dit, la séquestration annuelle représente un peu moins de 6% des émissions de GES du territoire.

Pour autant, sans disposer de données territorialisées à l'échelle de Grand Besançon, la tendance en France et en région Bourgogne-Franche-Comté indique une dégradation des capacités de stockage.

Les enjeux pour le PCAET

- Préserver et augmenter le potentiel de séquestration des différents puits de carbone (forêts, surfaces agricoles, potentiel de végétalisation urbaine…)
- Augmenter l'utilisation des matériaux biosourcés, qui permettent de maintenir le stock de carbone sur le territoire.

7. Qualité de l'air – Des efforts à consolider

La qualité de l'air est déterminée à travers la mesure des concentrations des divers polluants atmosphériques dans l'air. Elle est de la responsabilité de l'Association Agréée pour la Surveillance de la Qualité de l'Air (ASQA) Atmo Bourgogne-Franche-Comté.

Chiffres clés :

La pollution de l'air constitue la 3ème cause de mortalité en France.

Les différents polluants ont un effet sur la santé et les écosystèmes de notre territoire :

- Les Composés Organiques Volatiles (COV) sont présents particulièrement au sein des logements et résultent d'une utilisation domestique de produits solvantés (peintures, colles, produits pharmaceutiques, etc.) et du chauffage au bois
- L'ammoniac (NH3) est irritant et toxique, l'agriculture en est le principal émetteur
- Les particules fines (PM2,5 et PM10) sont principalement émises par le chauffage au bois en foyer ouvert et le transport routier
- L'oxyde d'azote (NOx) est issu principalement des transports routiers (combustion du carburant)
- Le dioxyde de souffre (SO2) résulte principalement de la combustion de matières fossiles (activités industrielles)

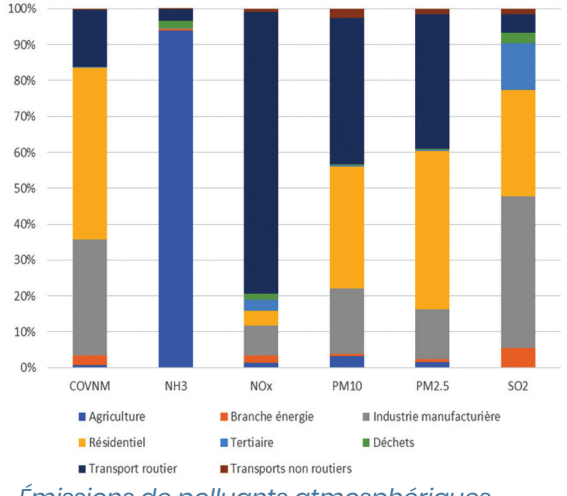

Émissions de polluants atmosphériques par secteur émetteur en 2018

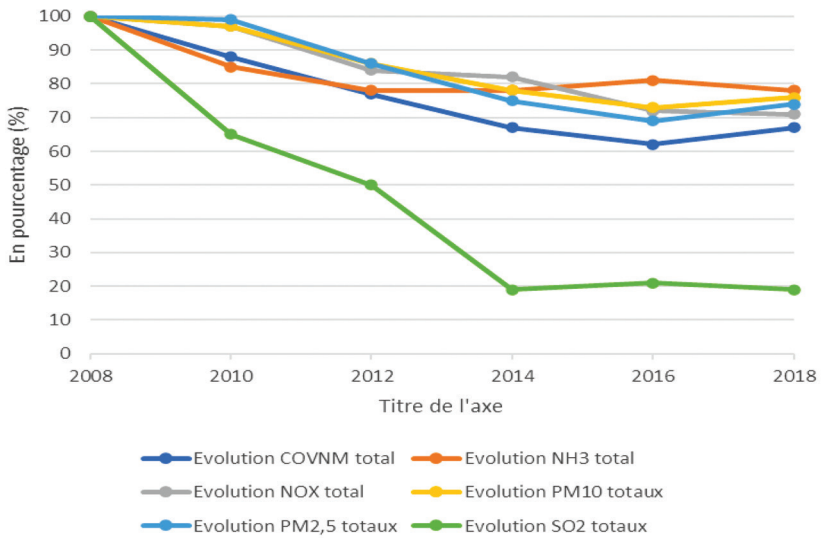

Évolution des emissions de polluants atmosphériques entre 2008 et 2018

Le territoire connait une diminution importante des émissions pour tous les polluants atmosphériques entre 2008 et 2018. Cet effort sera à poursuivre dans le cadre du PCAET 2024-2029.

Les enjeux pour le PCAET

- Limiter les émissions de polluants : mise en place d'actions sur l'ensemble des secteurs, en particulier le résidentiel, l'agricole, l'industrie et les transports routiers
- Informer les populations sur les risques liés à la qualité de l'air : intérieur et extérieur, tant sur les causes que sur les conséquences sur la santé
- Alerter les populations lors d'épisodes de pic de pollution : agir en anticipation des pics (prévention) et lorsque les concentrations sont dépassées.

PARTIE 3 : CONCERTATION

Associer les citoyens et l'ensemble des acteurs du territoire

La concertation autour du PCAET de Grand Besançon Métropole a été menée tout au long de son processus d'élaboration. Celle-ci a permis de renforcer la légitimité du projet et son ambition, tout en créant les conditions d'une pérennisation et d'une institutionnalisation à travers le Club Climat.

La stratégie de mobilisation des acteurs est primordiale pour atteindre les objectifs du PCAET, et ce, dès la phase d'élaboration. Le Plan Climat constitue pour Grand Besançon Métropole le document de référence à partager avec l'ensemble des parties prenantes du territoire. Plusieurs temps forts ont ainsi été organisés afin de mobiliser, fédérer et sensibiliser l'ensemble des acteurs intervenant au sein du Plan Climat.

Co-construction et concertation territoriale

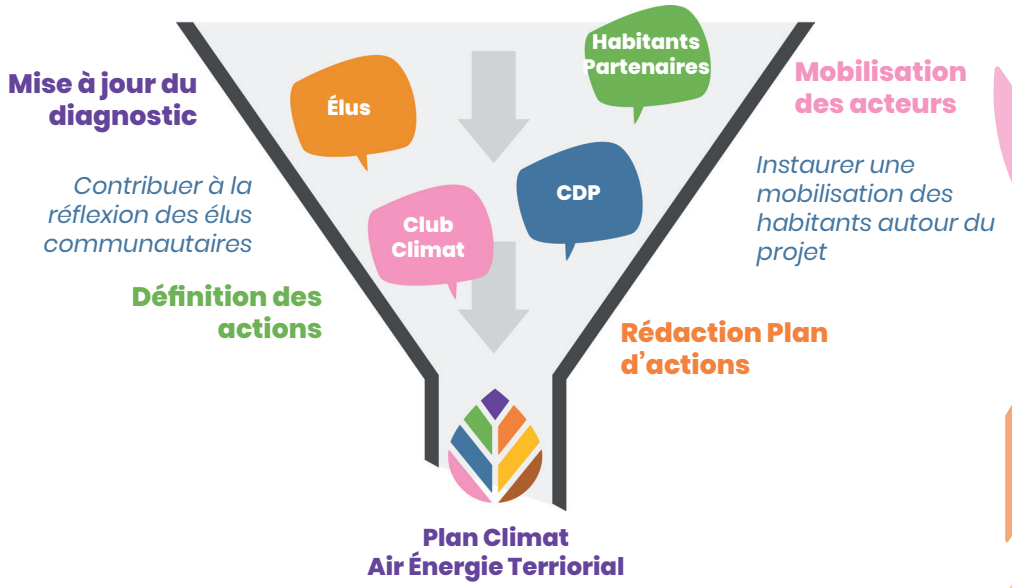

Entre le lancement de la révision en 2019 et la finalisation du document, les différentes forces vives du territoire ont été réunies : élus communautaires, élus communaux, partenaires institutionnels et socio-économiques, habitants…

Le Conseil de développement participatif (CDP), instance citoyenne participative de Grand Besançon, s'est par ailleurs saisi de ce projet. Ainsi, à son initiative, 4 rencontres citoyennes ont été organisées avec l'appui des services de la collectivité, regroupant plus de 200 participants.

Sur la base de ces rencontres, un travail de co-construction du Club Climat s'est engagé, pour un lancement officiel en 2021. Celui-ci se veut une instance participative et pro-active de la part des parties prenantes engagées au côté de Grand Besançon, via une gouvernance partagée (entreprises / société civile / réseaux / acteurs publics). Une plateforme locale a été lancée, qui permet de suivre l'avancement des actions de la collectivité et de chaque partenaire.

Cette démarche de co-construction se veut donc dynamique et pérenne afin d'assurer le succès de la mise en œuvre du plan d'actions et l'atteinte des objectifs fixés à moyen et long terme.

Trajectoire TEPOS de Grand Métropole à l'horizon 2050

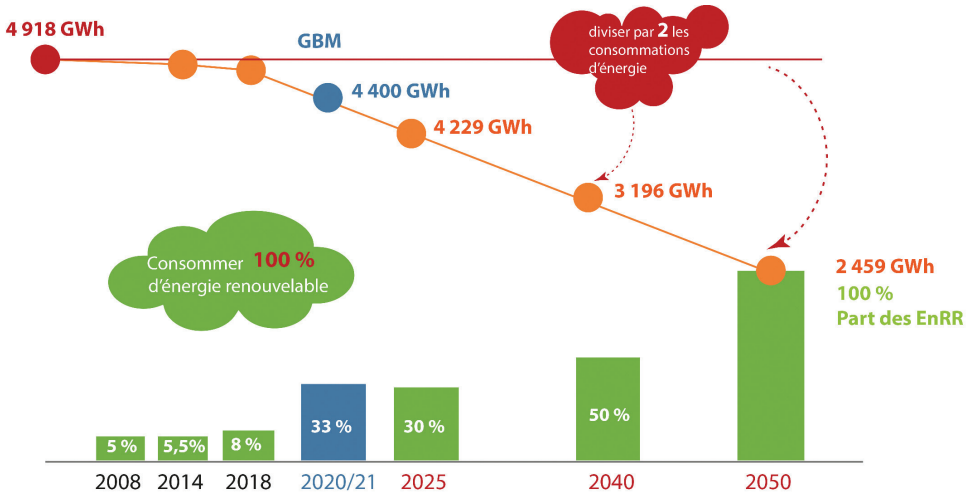

PARTIE 4 : STRATEGIE

Devenir un territoire à énergie positive et à haute valeur environnementale

La stratégie définit les objectifs de moyen et long termes du PCAET que se fixe Grand Besançon. Elle est en cohérence avec les ambitions nationales et régionales, qu'elle territorialise.

Construite sur la base du diagnostic du territoire, le PCAET s'inscrit dans un cadre réglementaire précis :

- Au niveau national : loi de transition énergétique pour la croissance verte (TEPCV), seconde stratégie nationale bas carbone (SNBC2), plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques (PREPA), plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC 2), loi énergie-climat ou encore loi Climat et résilience.
- Au niveau régional, le PCAET s'inscrit dans le scénario Région à Energie Positive du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) de la Région Bourgogne-Franche-Comté.

La définition de la stratégie a été mobilisée selon la méthodologie mise en œuvre pour le SRADDET : Grand Besançon ambitionne ainsi de devenir un Territoire à Energie Positive (TEPOS) à horizon 2050 (cf. schéma ci-contre).

Plus récemment, les services de l'Etat ont lancé le chantier de la planification de la transition écologique, en élaborant un plan pour relever cinq défis environnementaux : l'atténuation du changement climatique, l'adaptation aux conséquences inévitables du réchauffement climatique, la préservation et la restauration de la biodiversité, la préservation des ressources et enfin la réduction des pollutions qui impactent la santé. Le PCAET constitue aujourd'hui l'outil privilégié de déclinaison et de territorialisation de la planification écologique au niveau local.

La volonté de Grand Besançon dans le cadre de ce PCAET est d'aboutir à une stratégie imbriquée d'atténuation et d'adaptation. Il s'agit à la fois d'atténuer l'évolution du climat en travaillant sur ses causes et en réduisant les émissions de gaz à effet de serre. Mais nous devons également nous adapter aux conséquences actuelles et à venir du changement climatique sur nos modes de vie et de développement : gestion des ressources en eau, des forêts, de l'aménagement urbain, de la santé…

Rendre le territoire robuste nécessite à la fois :

- Des mesures dites « sans regret » c'est-à-dire bénéfiques même dans un contexte sans changement du climat,
- La prise en compte de l'adaptation au changement climatique dans toutes les orientations et politiques de la collectivité, de façon transversale.

Le temps est maintenant à l'accélération pour développer la résilience de notre territoire et ainsi préserver la biodiversité, rendre moins vulnérable les activités économiques et prendre soin de la vie des plus fragiles (précarité énergétique, vie des ainés, mobilité en milieu rural, santé…)

1 – Réduire notre consommation d'énergie finale et nos émissions de GES

ÉNERGIE : - 28% d'ici 2035 ;- 50% d'ici 2050 par rapport à 2016 :

- 30% pour le secteur des transports routiers d'ici 2035
- 33% pour le secteur bâtiments résidentiel et -20% pour le secteur bâtiments tertiaire d'ici 2035
- 42% pour secteur industriel d'ici 2035

GES : -40% d'ici 2030 et -75% d'ici 2050

2 – Produire et consommer 100% d'EnRR

- Multiplication par 8,6 de la production d'Energie Renouvelable et de Récupération (EnRR) par 8,6 d'ici 2050 (par rapport à 2015)
- 100% des besoins du territoire couverts par des EnRR à horizon 2050

3 – Nous adapter au changement climatique

- Aménagement urbain durable
- Gestion durable de la ressource en eau
- Trames vertes et bleues
- Ilots de fraicheur

4 – Maintenir les capacités de séquestration et de stockage de carbone sur le territoire

stock de carbone s'élevant 6,4 millions de tonnes de carbone, soit 23,5 millions teqCO2

5 – Améliorer la qualité de l'air sur le territoire et réduire l'exposition de la population

- NOx : -65% par rapport à 2008 (2030) ; -80% d'ici 2050
- COVNM : -66% par rapport à 2008 ; -80% d'ici 2050
- PM2,5 : -60% par rapport à 2008 ; -80% d'ici 2050

PARTIE 5 : LE PROGRAMME D'ACTIONS

Décliner la stratégie en un programme d'actions

Le programme d'actions définit la manière dont Grand Besançon envisage de mettre en œuvre sa stratégie pour les six années du Plan Climat Air Énergie Territorial. Pour sa construction, la collectivité a mobilisé les différents acteurs du territoire afin d'appréhender leurs visions et d'enrichir le programme (cf. partie 3 – Concertation).

La stratégie Climat Air Energie élaborée par Grand Besançon Métropole et sa déclinaison en plan d'actions se fonde sur l'idée de « penser autrement afin de mieux préserver, mieux vivre et mieux produire. »

- **Penser autrement,** c'est faire d'une nécessité réglementaire une opportunité de transformation écologique de notre territoire et de notre organisation, basée sur le collectif.
- **Mieux préserver**, c'est aménager le territoire en garantissant son habitabilité de long terme, afin de pouvoir continuer à y vivre et y travailler.
- **Mieux vivre**, c'est intégrer des évolutions dans nos manières de nous déplacer, d'habiter, de consommer, qui permettent à la fois d'agir face aux bouleversements écologiques en cours tout en améliorant notre environnement immédiat et notre qualité de vie au quotidien.
- **Mieux produire**, c'est enfin agir pour transformer nos cycles de production : de l'énergie et des ressources nécessaires à la fabrication de biens et services jusqu'à la collecte et la valorisation des déchets en fin de vie.

Chaque fiche action comprend une courte présentation de l'action, la ou les déclinaison(s) opérationnelle(s) par les services de Grand Besançon et ses partenaires, une sélection d'indicateurs de suivi du PCAET et le résultat attendu en termes d'impact (cf. pictogrammes ci-après). Des premières actions, d'ores et déjà engagées sont également mentionnées.

Ce document présente une version synthétisée des fiches actions. Le document complet est disponible sur le site internet de la collectivité.

- Amélioration de la qualité de l'air
- Réduction des émissions des gaz à effet de serre
- Développement des énergies renouvelables
- Sensibilisation Formation Accompagnement
- Efficacité et sobriété énergétique
- Adaptation au changement climatique
- Énergie circulaire
- Bienfaits pour la santé

Photographie : Jean-Charles Sexe

AMBITION 1
Penser autrement

Penser autrement, c'est faire d'une nécessité réglementaire une opportunité de transformation écologique de notre territoire et de notre organisation.

L'accélération des bouleversements écologiques observée ces dernières décennies, et plus encore ces dernières années, nous conduisent à adopter une vision systémique des enjeux écologiques (et non plus uniquement fondée sur le carbone) et à nous engager sur des objectifs ambitieux, élargis à d'autres domaines (santé environnementale, biodiversité, déchets, pollutions, risques…) et alignés sur les engagements de la France en la matière.

Pour y parvenir, il s'agira de devenir le « territoire des solutions » : à la fois dans l'adaptation de notre organisation pour allouer au mieux les ressources disponibles au service de notre transition, mais aussi dans la mobilisation collective au service de ce projet. Mobilisation des communes de Grand Besançon, de leurs habitants, de leurs entreprises et de leurs associations, des mondes économiques et de l'enseignement supérieur et de la recherche… L'objectif consistant *in fine* à renforcer le pouvoir d'agir du territoire et les pratiques de participation et de coopération, afin d'être collectivement à la hauteur des enjeux.

ORIENTATION 1.1 : Des engagements rehaussés et coordonnés afin d'être au rendez-vous face aux bouleversements écologiques en cours

ACTION 1 : Devenir le «territoire des solutions» : de la sobriété, à énergie positive et contributeur aux enjeux de santé, de bien-être et de redirection écologique

ACTION 2 : Adapter notre organisation à l'urgence écologique

ORIENTATION 1.2 : Un projet de transition, objet d'appropriation et de mobilisation collective

ACTION 3 : Accompagner les communes membres de Grand Besançon Métropole dans leurs transitions

ACTION 4 : Poursuivre et renforcer les actions d'éducation aux enjeux écologiques

ACTION 5 : Renforcer le pouvoir d'agir du territoire et les pratiques de participation et de coopération, notamment à travers le Club Climat

ORIENTATION 1.3 : Une trajectoire à piloter collectivement avec un impératif de résultats

ACTION 6 : Animer et suivre la mise en œuvre du PCAET dans une logique d'amélioration continue et de mesure de l'impact

ACTION 7 : Améliorer la qualité environnementale de la dépense publique par la mise en place d'un «budget vert» et à une stratégie de financement de la transition écologique

ACTION 8 : Mettre en place une gouvernance partenariale du plan et un comité scientifique

ACTION 9 : Rendre compte et communiquer sur les actions mises en œuvre

ACTION 1

Devenir le "territoire des solutions" : de la sobriété, à énergie positive et contributeur aux enjeux de santé, de bien-être et de redirection écologique

En tant que communauté urbaine, Grand Besançon Métropole met en œuvre de nombreuses compétences qui contribuent, directement ou indirectement, à la transition écologique. Le PCAET a vocation à garantir l'ambition et la cohérence des actions menées, tant en interne à la collectivité que vis-à-vis de l'Etat et d'autres collectivités territoriales.

DECLINAISONS OPERATIONNELLES

- Assurer la cohérence entre le projet de territoire, son actualisation et le Plan Climat
- Evaluer la qualité environnementale des dépenses de la collectivité dans le cadre de son budget de transition écologique
- Décliner dans le PCAET et les autres politiques de Grand Besançon les objectifs de la planification écologique et du SRADDET Bourgogne-Franche-Comté au niveau du territoire de Grand Besançon

PRINCIPAUX INDICATEURS DE SUIVI

- Mise en place d'une gouvernance à même d'assurer la cohérence entre les objectifs du PCAET et les autres politiques de Grand Besançon
- Part des dépenses de la collectivité favorables/défavorables à la transition écologique

C'est lancé !

L'évaluation à mi-parcours du projet de territoire Action Grand Besançon a permis d'évaluer son avancement, avec près de 2/3 des actions enclenchées sur son axe « Transition ».

https://www.grandbesancon.fr/projet/action-grand-besancon-notre-projet-de-territoire/

> Des engagements rehaussés et coordonnés afin d'être au rendez-vous face aux bouleversements écologiques en cours

ACTION 2

Adapter notre organisation à l'urgence écologique

Pour assurer la bonne mise en œuvre de son Plan Climat, Grand Besançon mobilise l'ensemble de ses délégations, directions et services. Il s'agit d'adapter les modalités de fonctionnement et les politiques publiques pour répondre efficacement aux enjeux écologiques, en réduisant l'empreinte carbone de la collectivité et les impacts négatifs de son activité sur l'environnement, tout en renforçant sa résilience.

DECLINAISONS OPERATIONNELLES

- Créer un parcours de formation/action aux questions écologiques pour l'ensemble des agents de la collectivité
- Mettre la sobriété (eau, énergie, déchets…) et la robustesse du service public au cœur des actions de la collectivité
- Viser l'exemplarité environnementale dans les projets de rénovation et de construction
- Adopter un plan de déplacement d'administration décarboné
- Mobiliser la commande publique comme levier de redirection écologique et sociale
- Renforcer l'engagement de la collectivité dans la sobriété numérique à travers l'élaboration d'une feuille de route « Numérique responsable »

PRINCIPAUX INDICATEURS DE SUIVI

- Emissions GES de la collectivité et évolution
- Nombre de directions couvertes par un plan de transition
- Nombre d'élus/agents formés sur les sujets de transition
- Suivi des principales consommations : eau, énergie, déchets
- Adoption d'un Plan de Déplacement de l'Administration (PDA) et suivi des indicateurs propres
- Adoption d'une feuille de route « Numérique responsable » et suivi des indicateurs propres
- Suivi des indicateurs propres au Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsable (SPASER)

C'est lancé !

Les mobilités durables pour les agents de la collectivité, avec le label argent Employeur Pro Vélo (2023).

> Un projet de transition, objet d'appropriation et de mobilisation collective

ACTION 3

Accompagner les communes membres de Grand Besançon Métropole dans leurs transitions

Les communes de Grand Besançon ont d'ores et déjà intégré les problématiques de transition écologique dans leur quotidien. Par leurs compétences et leurs projets, elles contribuent à la redirection de l'action publique : rénovations thermiques, déploiement d'EnRR, alimentation locale dans les écoles, etc. Afin d'accompagner au mieux cette dynamique, Grand Besançon a fait de l'accompagnement de ses communes une priorité.

DECLINAISONS OPERATIONNELLES

- Pérenniser et développer l'accompagnement des communes dans l'élaboration de stratégies et la mise en œuvre de projets, notamment au travers des dispositifs prévus dans le cadre :
  - des services de l'aide aux Communes
  - des programmes « Ma Commune en transition » et « Projet Alimentaire Communal »
  - des fonds Climat et Développement durable
  - des autres actions de sensibilisation déployées
- Animer le réseau des « référents climats » nommés dans chaque conseil municipal
- Organiser un partage des bonnes pratiques et d'expériences réussies entre les communes

PRINCIPAUX INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de communes adhérentes aux services « Transition Écologique » de l'aide aux communes
- Nombre de communes accompagnées au titre de dispositifs spécifiques (Ma Commune en Transition ; Projet Alimentaire Communal…)
- Nombre de référents climats communaux nommés
- Nombre de réunions de partage/d'échanges

C'est lancé !

L'accompagnement des premières communes de Grand Besançon dans l'élaboration d'opérations d'autoconsommations collective.

ACTION 4

Poursuivre et renforcer les actions d'éducation aux enjeux écologiques

Le Conseil de Développement Participatif de Grand Besançon a organisé plusieurs ateliers-débats lors de l'élaboration de la stratégie. Plusieurs propositions ont émergé autour de la prise de conscience des habitants et de l'évolution des comportements. Sur cette base, Grand Besançon Métropole a défini une série de mesures afin d'informer et d'impliquer les habitants sur les questions écologiques et climatiques. Cela passe à la fois par des actions portées par Grand Besançon, mais aussi par les communes ou d'autres acteurs locaux, associatifs notamment.

DECLINAISONS OPERATIONNELLES

- Recenser, élaborer et faire vivre des programmes adaptés à différents publics sur les enjeux écologiques (grand public, entreprises...) : « Climat vu de ma fenêtre », Atlas de la biodiversité...
- Organiser des événements thématiques, des conférences, des ateliers et des rencontres sur des sujets spécifiques liés aux bouleversements écologiques
- Poursuivre le travail avec le Conseil de Développement Participatif de Grand Besançon
- Établir des partenariats avec les acteurs locaux pour co-construire et mettre en œuvre des actions éducatives et des projets sur le sujet
- Poursuivre le déploiement des « Conversations Carbone » sur l'ensemble du territoire

PRINCIPAUX INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de programmes de sensibilisation
- Nombre de partenariats
- Nombre d'actions spécifiques menées
- Nombre de cycles de Conversations carbone animés sur le territoire

C'est lancé !

Une nouvelle série de cycles de Conversations Carbone

ACTION 5

Renforcer le pouvoir d'agir du territoire et les pratiques de participation et de coopération, notamment à travers le Club Climat

Le Plan Climat de Grand Besançon Métropole, au-delà des actions portées par la collectivité, s'appuie sur l'engagement des parties prenantes pour atteindre les objectifs du territoire. Cela suppose une implication de tous : acteurs économiques, institutionnels, associatifs, producteurs et distributeurs d'énergie, financeurs, habitants, universitaires... Afin d'y parvenir, les pratiques de coopération sont centrales. La présente action vise à renforcer le pouvoir d'agir du territoire et à promouvoir les pratiques de participation et de coopération, en particulier au sein du Club Climat de Grand Besançon

DECLINAISONS OPERATIONNELLES

- Poursuivre le développement du Club Climat dans sa capacité à mobiliser et faire coopérer ses membres
- Dans le cadre du Club Climat, créer une plateforme d'échanges recensant les initiatives du territoire en matière de transition écologique
- Contribuer aux démarches territoriales sur les transitions, « Convention des Entreprises pour le Climat » notamment
- Promouvoir l'engagement citoyen en encourageant la participation des habitants et des entreprises, en organisant des événements de sensibilisation, des campagnes d'information et des actions de mobilisation autour des enjeux climatiques

PRINCIPAUX INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de partenaires associés au Plan Climat
- Nombre de membres du Club Climat

C'est lancé !

Chaque mois, un membre du Club Climat reçoit chez lui pour un P'tit Dej afin de partager son action en faveur de la transition écologique. Plus d'informations sur : https://clubclimat.grandbesancon.fr/

ACTION 6

Animer et suivre la mise en œuvre du PCAET dans une logique d'amélioration continue et de mesure de l'impact

Des moyens d'animation et de pilotage seront dédiés à la bonne mise en œuvre des actions prévues au PCAET. Celles-ci feront l'objet d'une évaluation au regard de leur impact réel (émission de GES, qualité de l'air, consommation énergétique, autres indicateurs pertinents). Cette évaluation permettra d'identifier les éventuels leviers d'amélioration permettant de renforcer leur efficacité. Le socle de la démarche de suivi-évaluation sera commun avec celui proposé par l'Ademe dans le cadre du label Territoire Engagé pour la Transition Ecologique.

DECLINAISONS OPERATIONNELLES

- Dédier des moyens humains nécessaires à l'animation et au suivi-évaluation du PCAET, en lien avec la démarche Territoire Engagé
- Contractualiser l'obtention des informations (énergie, air, climat …) avec les partenaires de la collectivité, en particulier Atmo Bourgogne-Franche-Comté
- Solliciter le renouvellement du label Territoire Engagé en 2025 sur la base des nouveaux engagements du PCAET
- Réaliser et partager des évaluations périodiques de la mise en œuvre du PCAET (COPIL/COTECH), en analysant les résultats obtenus, en identifiant les écarts par rapport aux objectifs fixés et en proposant des recommandations d'amélioration

PRINCIPAUX INDICATEURS DE SUIVI

- Suivi des indicateurs définis dans le cadre du présent programme d'actions et intégré à la plateforme de suivi Territoire Engagé

C'est lancé !

La labellisation Territoire Engagé pour la Transition Ecologique, pour laquelle Grand Besançon s'est vu décerner trois étoiles… en attendant de rejoindre la Ville de Besançon et ses cinq étoiles !

ACTION 7

Améliorer la qualité environnementale de la dépense publique par la mise en place d'un «budget transition écologique» et une stratégie de financement de la transition écologique

Le budget de Grand Besançon, voté en avril 2024, s'établit à 356,9 M€. L'évaluation de l'impact environnemental de la dépense publique constitue par conséquent un levier extrêmement fort. Un travail de passage en revue de l'ensemble du budget de la collectivité au regard de critères environnementaux va être engagé afin d'améliorer son impact sur la base du cadre donné par la loi de finances pour 2024. En parallèle, une stratégie de financement de la transition écologique va être élaborée afin de maximiser les cofinancements en la matière.

DECLINAISONS OPERATIONNELLES

- Analyser l'empreinte environnementale de la dépense publique au regard des sources d'émission de GES, de consommation de ressources naturelles et de pollutions
- Mettre en place un suivi des coûts de fonctionnement et des gains liés à la politique climat-air-énergie de la collectivité
- Formaliser la place de l'étude du budget de transition écologique dans le processus budgétaire : revues de gestion avec les directions ; aide à la décision…
- Formaliser une stratégie financière en matière de financement de la transition et mettre en cohérence le PPIF de la collectivité avec le PCAET
- Organiser régulièrement des rencontres entre les financeurs de la transition et les acteurs du territoire (« RDV de la Transtion »)

PRINCIPAUX INDICATEURS DE SUIVI

- Part des dépenses contribuant positivement/négativement aux objectifs de transition écologique de la collectivité
- € investis dans la transition écologique
- Nombre de projets cofinancés

C'est lancé !

La démarche de budget vert a démarré en janvier 2024, avec pour objectif de proposer une première version lors de l'adoption du compte administratif 2024 de la collectivité (début 2025).

ACTION 8

Mettre en place une gouvernance partenariale du plan et un comité scientifique

La dimension territoriale du PCAET, exprimée dans ses objectifs, doit également s'exprimer au niveau de sa gouvernance. Aussi, une instance partenariale associant largement autorités locales, entreprises, associations, citoyens et experts, sera mobilisée afin de contribuer à la bonne gouvernance de la démarche, d'en assurer la cohérence et de garantir une mobilisation collective. En parallèle, la création d'un Comité scientifique sera étudiée afin d'éclairer la collectivité et ses partenaires dans les orientations et les décisions à prendre pour la bonne mise en œuvre du plan.

DECLINAISONS OPERATIONNELLES

- Identifier les parties prenantes clés intéressées par la mise en œuvre du PCAET ; définir et mettre en place les instances de gouvernance partenariale du PCAET
- Constituer un Comité scientifique pluridisciplinaire indépendant ; définir son mandat

PRINCIPAUX INDICATEURS DE SUIVI

- Représentativité des acteurs au sein de l'instance de gouvernance partenariale et mobilisation (nombre de réunions)
- Nombre de saisines du Comité scientifique

C'est inspirant !

La Ville de Besançon s'est déjà entourée de deux instances capables d'éclairer les élus dans leurs prises de décision, dont le modèle sera à étudier : le Groupe d'Etude de l'Environnement et du Climat (GEEC) et le Conseil Local d'Appui en Santé Publique (CLASP).

ACTION 9

Rendre compte et communiquer sur les actions mises en œuvre

Dans un objectif de transparence et de redevabilité, Grand Besançon Métropole s'engage à rendre compte des résultats des actions entreprises de manière régulière. Il s'agira également de partager avec les différents partenaires du plan (institutionnels, habitants, acteurs économiques, associations…) des bonnes pratiques et des réussites du territoire, afin de les promouvoir.

DECLINAISONS OPERATIONNELLES

- Elaborer un plan de communication pour la mise en œuvre du PCAET
- Organiser des événements, rencontres et ateliers thématiques permettant aux habitants, élus et acteurs locaux de s'informer, d'échanger et de partager leurs expériences sur les actions liées au PCAET

PRINCIPAUX INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre d'actions de communication menées
- Nombre de conférences, événements et autres interventions

C'est lancé !

Le suivi du plan d'actions est d'ores et déjà disponible sur la plateforme Territoires en transitions : https://www.territoiresentransitions.fr

AMBITION 2
MIEUX PRESERVER ET VALORISER NOTRE CAPITAL NATUREL

Mieux préserver, c'est aménager le territoire en garantissant son habitabilité de long terme, afin de pouvoir continuer à y vivre et y travailler.

Notre territoire est riche de ressources qui le rendent accueillant, attractif, mais aussi productif. Par nos pratiques d'aménagement, nous sommes en capacité, soit de maintenir et de développer ces richesses, soit de les altérer. Dans un contexte de bouleversements écologiques extrêmement impactant pour certaines d'entre elles, l'objectif est dès lors d'aménager le territoire durablement en élaborant collectivement des documents de planification qui prennent soin d'un certain nombre de communs (les sols, l'eau, la biodiversité, la forêt) et les placent au cœur de notre projet de territoire, tout en garantissant son bon fonctionnement pour les activités résidentielles et productives.

ORIENTATION 2.1 : Un aménagement durable du territoire

ACTION 10 : Renforcer la prise en compte des thématiques Climat - Air - Energie - Carbone - Ressources dans les documents d'urbanisme

ACTION 11 : Définir une stratégie de préservation et de renaturation des sols et de stockage du carbone

ACTION 12 : Promouvoir un urbanisme durable et favorable à la santé

ACTION 13 : Faire des projets d'aménagement de la collectivité des exemples et démonstrateurs des transitions

ORIENTATION 2.2: Des ressources à préserver, des écosystèmes à restaurer

ACTION 14 : Mettre en œuvre une gestion partenariale de la ressource en eau

ACTION 15 : Renforcer l'action communautaire en matière de préservation et de restauration de la biodiversité

ACTION 16 : Initier, au niveau communautaire, une politique en faveur de la préservation de la multifonctionnalité des forêts

ACTION 17 : Identifier et œuvrer à la préservation des caractéristiques paysagères du territoire

ACTION 18 : Améliorer la connaissance et la prise en compte des enjeux liés à la qualité de l'air et à la santé dans l'ensemble de nos politiques

ORIENTATION 2.3 : Une culture du risque à renforcer face aux bouleversements en cours et à venir

ACTION 19 : Renforcer la connaissance de la vulnérabilité du territoire au changement climatique et autres bouleversements écologiques

ACTION 20 : Elaborer et mettre en œuvre un Plan de Réaction face aux Aléas Climatiques, partie intégrante du Plan Intercommunal de Sauvegarde

ACTION 21 : Mettre la technologie et le numérique au service des enjeux sociaux et environnementaux

ACTION 10

Renforcer la prise en compte des thématiques Climat - Air - Energie - Carbone - Ressources dans les documents d'urbanisme

Les différents documents d'urbanisme et de planification (SCoT et PLUi) permettent de penser et orienter l'aménagement et l'organisation du territoire. Ils représentent des leviers essentiels pour la mise en œuvre du PCAET. En intégrant les enjeux Climat-Air -Energie-Carbone-Ressources dans le SCoT et le PLUi (en cours d'élaboration), Grand Besançon se dote d'outils à même de concrétiser son ambition en matière de transition écologique, tant sur le volet «énergie positive» qu'en matière d'adaptation au changement climatique.

DECLINAISONS OPERATIONNELLES

- Créer des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) thématiques sur les enjeux du PCAET
- Identifier la trame verte et bleue dans le PLUi et mettre en œuvre un programme d'actions dédié de préservation
- Prendre en compte les résultats des diagnostics de vulnérabilité au risque inondation du territoire
- Maximiser la perméabilité des sols et l'infiltration des eaux pluviales
- Renforcer la présence d'espaces verts intégrés dans les opérations de construction

PRINCIPAUX INDICATEURS DE SUIVI

- Part des surfaces agricoles et naturelles dans le PLUi (%)
- Surfaces de zones à enjeux écologiques protégées dans le PLUi
- Intégration des conclusions du schéma directeur de gestion intégrée des eaux pluviales dans le PLUi

C'est lancé !

Le schéma directeur de gestion intégrée des eaux pluviales (SDGIEP) est en phase de finalisation. Il doit permettre une gestion à la parcelle des eaux de pluie en privilégiant l'infiltration *in situ*.

ACTION 11

Définir une stratégie de préservation et de renaturation des sols et de stockage du carbone

En raison de son dynamisme et de son attractivité, Grand Besançon fait face à une pression sur le foncier qu'il convient de protéger. En effet, les changements d'usages des sols, notamment dans le cadre d'extensions urbaines, affectent la biodiversité et dégradent les puits de carbone du territoire. Il s'agit de travailler sur deux volets : quantitativement, par l'intégration du « Zéro Artificialisation Nette (ZAN) » ; qualitativement, dans la définition d'une stratégie de préservation et de renaturation fondée sur des données scientifiques (valeur pédologique, lutte contre la surchauffe urbaine et capacité à séquestrer du carbone).

DECLINAISONS OPERATIONNELLES

- Intégrer le « zéro artificialisation nette » dans les documents d'urbanisme et d'aménagement de la collectivité
- Mettre en œuvre la convention de partenariat signée avec l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour les actions en faveur de la désimperméabilisation sur le territoire de Grand Besançon
- Définir un plan de végétalisation et de lutte contre les îlots de chaleur
- Mener des actions de renaturation des sols

PRINCIPAUX INDICATEURS DE SUIVI

- Part de la surface du territoire artificialisée (%) et surface artificialisée (ha/an)
- Nombre d'opérations de désimperméabilisation/renaturation menées

C'est lancé !

Une expérimentation est en cours sur la Ville de Besançon autour des technosols sur l'ancien site des 408. L'enjeu : redonner vie à des sols stérilisés par une urbanisation longue.

ACTION 12

Promouvoir un urbanisme durable et favorable à la santé

L'urbanisme favorable à la santé vise à tenir compte systématiquement des conséquences de tout projet d'urbanisme et d'aménagement sur la qualité de vie, le bien-être et l'environnement. L'objectif sera d'expérimenter des évaluations d'impact en santé dans les projets d'aménagement pour, à terme, intégrer de manière systématique la question de la santé dans l'aménagement du territoire grand bisontin.

DECLINAISONS OPERATIONNELLES

- Favoriser la transversalité entre PCAET et Contrat Local de Santé (CLS) par des temps de coordination dédiés
- Utiliser les îlots de chaleurs urbains cartographiés comme outils de diagnostic dans le cadre d'études urbaines et d'aménagements.
- Expérimenter 3 à 5 évaluations d'impact en santé sur la durée du PCAET dans les projets de Grand Besançon Métropole et de ses communes membres.

PRINCIPAUX INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre d'expérimentations menées et résultats obtenus

C'est lancé !

Le futur Contrat Local de Santé (2025-2029) a été lancé en septembre 2023 avec la présentation du diagnostic territorial. Il prévoit notamment des collaborations accrues avec le PCAET sur les sujets croisant santé et environnement.

ACTION 13

Faire des projets d'aménagement de la collectivité des exemples et démonstrateurs des transitions

En tant que Communauté urbaine, la collectivité dispose d'une responsabilité particulière dans les projets qu'elle porte. Elle a mis en place une instance appelée « Plateforme Espaces Publics » faisant dialoguer à la fois les porteurs de projets d'aménagement (espaces publics, zones d'activités économiques, etc.) et les directions des services techniques. Des outils ont été développés afin d'améliorer la qualité environnementale des projets : fiche programme, outil d'aide à la décision… avec pour objectif que les projets menés soient qualitatifs et qu'une capitalisation soit réalisée.

DECLINAISONS OPERATIONNELLES

- Définir des référentiels qualitatifs et les intégrer dans les cahiers des charges des projets d'aménagement
- Intégrer la performance environnementale dans le schéma d'aménagement des zones d'activités économiques et dans les programmes de requalification
- Etablir des indicateurs de suivi et d'évaluation pour mesurer l'impact environnemental et social des aménagements réalisés, et ajuster les pratiques en conséquence

PRINCIPAUX INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de projets suivis dans le cadre de la plateforme Espaces Publics
- Indicateurs prévus au niveau de la plateforme

C'est lancé !

La première requalification de zone d'activité économique est lancée. Il s'agit de la zone dite BTC (Besançon Thise Chalezeule), sur laquelle les espaces publics ont été repensés afin d'y intégrer végétalisation, gestion des eaux pluviales et modes doux.

ACTION 14

Mettre en œuvre une gestion partenariale de la ressource en eau

Le territoire du Grand Besançon Métropole présente une richesse en eau importante qu'il est nécessaire de préserver tant quantitativement que qualitativement (pollutions, continuités écologiques…).

DECLINAISONS OPERATIONNELLES

- Poursuivre les investigations en vue d'une meilleure connaissance des ressources disponibles (comité scientifique ressource de Novillars, instrumentation…) et les actions en faveur de leur protection (versant Arcier, PSE, captages prioritaires…)
- Renforcer la politique patrimoniale d'entretien et de renouvellement des réseaux et finaliser le programme d'interconnexions
- Améliorer la connaissance des cours d'eau du territoire de Grand Besançon, protéger et renforcer les continuités écologiques aquatiques sur le territoire
- Mener des actions avec le milieu agricole pour adapter les provenances (réseau, récupération…) en fonction des usages agricoles de l'eau
- Poursuivre l'accompagnement sur la limitation des rejets industriels
- S'inscrire dans les démarches de gestion partenariale de la ressource

PRINCIPAUX INDICATEURS DE SUIVI

- Suivi de l'état (quantitatif et qualitatif) des masses d'eau et des cours d'eau (très bon, bon, moyen, médiocre, mauvais)

C'est lancé !

Le dispositif de Paiements pour Service Environnemental (PSE) rémunère les agriculteurs pour des actions qui contribuent à restaurer ou maintenir des écosystèmes, dont la société tire des bénéfices (préservation de la qualité de l'eau, stockage de carbone, protection du paysage et de la biodiversité…).

ACTION 15

Renforcer l'action communautaire en matière de préservation et de restauration de la biodiversité

Le territoire de Grand Besançon jouit d'une biodiversité et de milieux naturels riches et variés, mais vulnérables. Permettre son adaptation passe prioritairement par la préservation des espèces et de leurs habitats. En déclinaison de son projet de territoire « Action Grand Besançon », la collectivité souhaite réaffirmer son engagement en faveur de la biodiversité et des milieux naturels, en les intégrant au cœur de sa stratégie territoriale. Au carrefour des enjeux d'aménagement du territoire, de préservation des milieux, mais aussi de santé, cette action vise à se doter d'un cadre stratégique pour les prochaines années.

DECLINAISONS OPERATIONNELLES

- Cartographier les trames vertes, bleues et noires dans les documents de planification en cours d'élaboration (SCoT et PLUi)
- Soutenir le projet d'extension du périmètre Natura 2000
- S'engager dans le programme Territoire Engagé pour la Nature de l'Office Français de la Biodiversité (OFB)
- Poursuivre le soutien aux acteurs naturalistes du territoire pour des actions de connaissance/sensibilisation: Conservatoire Botanique ; Ligue de Protection des Oiseaux…
- Poursuivre les actions de restauration des cours d'eau au titre de la politique de Gestion des Milieux Aquatiques
- Prendre en compte l'évolution du climat dans les choix des essences dans les différents aménagements
- Renforcer les actions de lutte contre les espèces invasives, en particulier l'ambroisie
- Renforcer les actions d'extinction de l'éclairage public
- Renforcer la végétalisation des espaces urbains du territoire

PRINCIPAUX INDICATEURS DE SUIVI

- Engagement dans le programme Territoire Engagé pour la Nature
- Surfaces du territoire protégées par des zonages réglementaires
- Nombre de communes avec un référent ambroisie formé
- Nombre de communes pratiquant l'extinction de l'éclairage public

C'est lancé !

Comme chaque année, les référents ambroisie des communes bénéficient, grâce à Grand Besançon, d'actions d'information et de formation afin de lutter contre les effets de cette plante tant sur les milieux que sur la santé humaine.

ACTION 16

Initier, au niveau communautaire, une politique en faveur de la préservation de la multifonctionnalité des forêts

La forêt est très présente sur le territoire grand-bisontin, qu'elle soit publique (communale) ou privée. Elle est très vulnérable aux dérèglements climatiques. En parallèle, et tout en reconnaissant l'importance de la filière bois et de la biomasse, il existe une demande sociétale pour davantage de reconnaissance de la multifonctionnalité des forêts : espace de bien-être, puit de carbone, support de biodiversité… La présente action vise à initier, au niveau communautaire, une politique en faveur de la préservation de la multifonctionnalité des forêts au sein de Grand Besançon. Cette action s'appuierait sur les communes volontaires.

DECLINAISONS OPERATIONNELLES

- Disposer d'une connaissance consolidée des forêts du territoire : stocks de carbone, vulnérabilité, haute valeur environnementale…
- Mettre en place, en lien avec les acteurs compétents, une animation sur le sujet pour les communes volontaires
- S'inscrire dans la démarche de Campus des Métiers et des Qualifications (CMQ) Bois-Forêt

PRINCIPAUX INDICATEURS DE SUIVI

- Indicateurs caractérisant la forêt grand-bisontine
- Nombre d'actions d'animation menées avec les communes volontaires

ACTION 17

Identifier et œuvrer à la préservation des caractéristiques paysagères du territoire

Cette action vise à confirmer, élargir et œuvrer à la préservation des caractéristiques paysagères du territoire de Grand Besançon. Elle consiste à mener une analyse approfondie des paysages locaux, à identifier les éléments remarquables et les espaces à protéger, ainsi qu'à mettre en œuvre des mesures de préservation et de valorisation de ces caractéristiques paysagères dans un contexte de changement climatique et de transition énergétique vers les énergies renouvelables.

DECLINAISONS OPERATIONNELLES

- Intégrer dans le SCoT et le PLUi la préservation des caractéristiques paysagères du territoire, en identifiant les actions prioritaires à mettre en œuvre pour protéger, restaurer ou valoriser les paysages identifiés comme étant d'intérêt particulier.
- Accompagner la mise en place des mesures de protection des espaces paysagers sensibles, en élaborant des outils réglementaires tels que des plans de sauvegarde, des périmètres de protection ou des servitudes d'utilisation.
- Sensibiliser et impliquer les habitants, les acteurs locaux et les parties prenantes dans la préservation des caractéristiques paysagères du territoire, en organisant des actions de sensibilisation, des ateliers participatifs et des manifestations culturelles autour du paysage.

PRINCIPAUX INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre d'actions de sensibilisation au paysage par parties prenantes
- Nombre d'actions spécifiques

C'est lancé

Les enjeux paysagers sont pleinement pris en compte dans la réflexion en cours sur l'élaboration des zones d'accélération des énergies renouvelables.

ACTION 18

Améliorer la connaissance et la prise en compte des enjeux liés à la qualité de l'air et à la santé dans l'ensemble de nos politiques

La qualité de l'air constitue un enjeu majeur de santé publique, qui doit être pris en compte lors de l'élaboration des stratégies territoriales. Il convient tout à la fois d'améliorer la surveillance des polluants atmosphériques afin de mieux alerter sur leur présence, d'analyser les périodes de dépassement des seuils et de mettre en place des actions de réduction.

DECLINAISONS OPERATIONNELLES

- Poursuivre le soutien à Atmo Bourgogne-Franche-Comté pour ses activités au service de la santé environnementale, notamment de surveillance de la qualité de l'air, sur le territoire
- Former les décideurs, les techniciens et les professionnels de la santé aux enjeux de la qualité de l'air et de ses impacts sur la santé
- Intégrer la dimension de la qualité de l'air et de la santé dans les politiques publiques de la communauté urbaine, en élaborant des plans d'actions spécifiques, des programmes de prévention et des mesures réglementaires pour réduire les émissions polluantes et protéger la santé des habitants et en mesurer les impacts
- Concevoir et appliquer une stratégie de communication autour du volet air, notamment sur l'observatoire de la qualité de l'air extérieur
- Poursuivre des programmes de recherche-action associant Atmo et l'Université de Franche-Comté

PRINCIPAUX INDICATEURS DE SUIVI

- Emissions de NOx par en (Kg)
- Emissions de PM10 par an (Kg)
- Emissions de PM2.5 par an (Kg
- Emissions de SO2 par an (Kg)
- Emissions de COVNM par an (Kg) (ou concentration)

C'est lancé !

Grand Besançon a postulé au printemps 2023 à un appel à projet soutenu par l'ADEME, en partenariat avec Atmo BFC et l'Université de Franche-Comté et a été retenu. Il s'agit d'un projet dénommé APRIO : « Agir pour Réduire l'Impact de l'Ozone ».

ACTION 19

Renforcer la connaissance de la vulnérabilité du territoire au changement climatique et autres bouleversements écologiques

Les impacts du dérèglement climatique sont déjà une réalité pour les habitants du territoire, et sont désormais relativement bien documentés. Il convient néanmoins de s'assurer que les informations à notre disposition soient en phase avec les dernières données disponibles, les impacts du dérèglement climatique étant souvent, soit sous-estimés, soit arrivent plus tôt qu'on ne les attendait (incendies de forêt, sécheresses hivernales…). Il convient également de veiller à leur bonne diffusion et prise en considération.

DECLINAISONS OPERATIONNELLES

- Approfondir en continu les études et diagnostics sur la vulnérabilité du territoire au changement climatique et aux bouleversements écologiques dans les différents domaines de compétences de la collectivité
- Communiquer et sensibiliser les acteurs locaux et les parties prenantes aux résultats de l'analyse de la vulnérabilité du territoire, en mettant en place des actions de communication et de diffusion des connaissances pour favoriser une meilleure compréhension des enjeux et des risques associés
- Intégrer les résultats de l'analyse de la vulnérabilité du territoire dans les politiques publiques et les plans d'action en matière d'adaptation au changement climatique, en identifiant les mesures prioritaires à mettre en œuvre pour renforcer la résilience de notre territoire face aux risques identifiés.

PRINCIPAUX INDICATEURS DE SUIVI

- Mise à jour du diagnostic de vulnérabilité
- Nombre de plans de transition des directions de la Ville et de Grand Besançon intégrant la notion de vulnérabilité au changement climatique

C'est lancé !

Grand Besançon Métropole a confié à l'Audabn (Agence d'Urbanisme Besançon centre Franche-Comté) le soin de mener le travail d'actualisation des vulnérabilités climatiques et écologiques sur le territoire.

ACTION 20

Elaborer et mettre en œuvre un Plan de Réaction face aux Aléas Climatiques (PRAC), partie intégrante du Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS)

Les risques liés aux changements climatiques s'accentuent : tensions sur la ressource en eau, feux de forêt, retraits et gonflement des argiles, hautes températures… Cette action vise à anticiper la réalisation de ces différents risques permettant d'y répondre de manière coordonnée et de garantir la sécurité des populations, la protection des biens et des infrastructures et *in fine* la résilience du territoire.

DECLINAISONS OPERATIONNELLES

- Réaliser une cartographie des risques résultant des changements climatiques en cours, en identifiant pour chacun les zones exposées et les vulnérabilités associées à chaque type d'aléa
- Elaborer un Plan de Réaction face aux Aléas Climatiques (PRAC), à intégrer aux réflexions en cours sur la refonte du PCS de Besançon et l'élaboration d'un PICS
- Mettre en œuvre les préconisations de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GeMAPI) des documents stratégiques (PPRI, SDAGE, Contrat de rivière…) pour limiter les risques d'inondation
- Organiser des exercices de simulation et de formation
- Renforcer les actions favorisant l'acculturation des populations

PRINCIPAUX INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de zones à risque identifiées par type d'aléa
- Indicateurs prévus dans le cadre du PRAC

C'est lancé !

L'élaboration d'un Plan de Réaction face aux Aléas Climatiques (PRAC) a débuté en avril 2023, ses travaux devant aboutir courant 2024.

ACTION 21

Mettre la technologie et le numérique au service des enjeux sociaux et environnementaux

La technologie et le numérique constituent des opportunités à mobiliser pour accélérer la transition écologique de notre territoire, tout en veillant d'une part à limiter notre dépendance et notre vulnérabilité et d'autre part aux effets d'exclusion qu'ils sont susceptibles d'engendrer.

DECLINAISONS OPERATIONNELLES

- Diffuser, notamment via des services numériques des informations climatiques/qualité de l'air/sécheresse…
- Développer des e-services à même de faciliter les changements de comportements : mobilité, suivi des consommations (eau, énergie, déchets…)
- Expérimenter des dispositifs de captation/capitalisation de données pour améliorer l'efficacité du service public (éclairage public, arrosage plantes, stationnement…)
- Engager le chantier du bâtiment intelligent

PRINCIPAUX INDICATEURS DE SUIVI

- Déploiement de compteurs communicants (eau)
- Nombre d'expérimentations

C'est lancé !

Le déploiement de compteurs communicants permettant de détecter les fuites d'eau de manière anticipée a débuté en avril 2023 et se terminera en 2027.

AMBITION 3
Mieux vivre

Mieux vivre, c'est intégrer des évolutions dans nos manières de nous déplacer, d'habiter, de consommer, qui permettent à la fois d'agir face aux bouleversements écologiques en cours, tout en améliorant notre environnement immédiat et notre qualité de vie au quotidien.

C'est d'abord améliorer la mobilité de chacun, grâce à une offre de transport plus propre et accessible sur l'ensemble du territoire, permettant d'accompagner au mieux les évolutions des comportements sans que personne ne soit exclu. C'est également réduire les impacts environnementaux de nos logements tout en les rendant plus accueillants, plus économes en énergie et plus adaptés au changement climatique. C'est accompagner le raccourcissement des circuits de consommation, qu'ils soient alimentaires ,de biens ou de services, afin de maximiser localement la valeur économique produite tout en réduisant les impacts environnementaux.

ORIENTATION 3.1 : Un système de mobilité pour des déplacements optimisés et moins carbonés

ACTION 22 : Organiser le territoire pour permettre des déplacements plus vertueux

ACTION 23 : Promouvoir et développer les pratiques de mobilité durable sur le territoire

ACTION 24 : Développer les offres de mobilité

ACTION 25 : Optimiser la logistique et la gestion des flux de marchandises sur le territoire

ORIENTATION 3.2: Une politique de l'habitat réduisant les impacts environnementaux pour une meilleure qualité de vie

ACTION 26 : Accompagner les particuliers pour la rénovation durable de leur logement (habitats collectifs et individuels)

ACTION 27 : Amplifier les actions de lutte contre la précarité énergétique

ACTION 28 : Coopérer avec les professionnels du bâtiment et de l'immobilier

ORIENTATION 3.3 : Des circuits raccourcis pour mieux consommer

ACTION 29 : Contribuer à la structuration de filières alimentaires locales et durables

ACTION 30 : Favoriser un écosystème de réemploi sur le territoire

ACTION 31 : Inciter à des modes de consommation plus responsables

ACTION 22

Organiser le territoire pour permettre des déplacements plus vertueux

La mise en place d'infrastructures adéquates constitue le préalable à toute démarche de promotion et de développement de pratiques de mobilité durable. C'est d'abord un sujet d'urbanisme, le PLUi en cours d'élaboration ayant pour objectif de densifier l'habitat autour des pôles de mobilité ainsi que dans les secteurs bien desservis. C'est également un sujet d'aménagement, avec la nécessité d'opérer un partage de l'espace public afin que chaque mode de déplacement puisse y accéder de manière sécurisée.

DECLINAISONS OPERATIONNELLES

- Intégrer dans les documents d'urbanisme l'objectif de densification autour de lieux d'ores et déjà desservis par l'offre de mobilités du territoire
- Définir le partage de l'espace public et la place de chaque mode : hiérarchisation des voies, itinéraires poids lourd, schéma cyclable, plan piéton
- Mettre en œuvre la politique de stationnement de Grand Besançon : réglementations, offre en P+R, aires et places de co-voiturage, intermodalité…
- Requalifier les voies principales au sein du bassin urbain tout en aménageant des itinéraires cyclables et piétons

PRINCIPAUX INDICATEURS DE SUIVI

- Linéaire de voirie requalifié en faveur des modes actifs dans les projets d'aménagements urbains et de ZAE
- Nombre de km de pistes cyclables aménagées
- Réalisation des différents schémas modaux (plan piéton, schéma de covoiturage, stratégie de stationnement…)

C'est lancé !

Le schéma cyclable du Grand Besançon a été adopté lors du Conseil communautaire du 9 novembre 2023. Celui-ci prévoit près de 600 km de liaisons cyclables, dont 17 itinéraires structurants.

ACTION 23

Promouvoir et développer les pratiques de mobilité durable sur le territoire

Afin de réaliser les objectifs de décarbonation du secteur des transports que la collectivité s'est fixée, il convient d'accompagner les Grands Bisontins dans l'évolution de leurs modes de déplacement. Parmi eux, les trajets domicile-travail et les déplacements professionnels constituent les activités les plus émettrices. Une action coordonnée de déploiement d'une offre de service et d'accompagnement au changement sera par conséquent mise en œuvre.

DECLINAISONS OPERATIONNELLES

- Acculturer la population et les acteurs du territoire au besoin de préservation ou de restauration de la santé environnementale
- Promouvoir les alternatives à l'exclusivité de la voiture solo, en particulier les Parkings Relais (P+R), le covoiturage, les transports collectifs, l'autopartage, le vélo et la marche
- Poursuivre le déploiement des Plans de mobilité employeurs (PDMe)

PRINCIPAUX INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de campagnes de sensibilisation effectuées
- Part modale piéton
- Part modale vélo
- Part modale transport en commun et fréquentation (voyages/hab)
- Part de la population active couverte par un PDMe
- Part modale des déplacements alternatifs à la voiture individuelle pour les déplacements domicile-travail des agents de la collectivité

C'est lancé !

Le plan de mobilité employeur commun de Temis innovation est en voie de finalisation. Il réunit 28 entreprises, dont les effectifs cumulés représentent 1419 personnes.

ACTION 24

Développer les offres de mobilité

Le développement d'offres de mobilité de qualité et leur complémentarité doit permettre d'engager un report modal, limitant la part de la voiture individuelle, contribuant à la baisse des émissions de GES et à l'amélioration de la qualité de l'air sur le territoire.

DECLINAISONS OPERATIONNELLES

- Mailler le territoire de Grand Besançon avec des lieux d'intermodalité de qualité
- Renforcer l'offre en transport collectif (urbain et périurbain)
- Poursuivre le développement des outils de mobilité complémentaires au transport public : autopartage, vélos en libre-service, location longue durée de VAE…
- Doter le territoire d'une offre d'infrastructures de recharge de véhicules électriques (IRVE) afin de rendre possible l'électrification des usages

PRINCIPAUX INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de pôles et PEM aménagés, et services présents
- Nombre usagers P+R
- Nombre de véhicules en autopartage
- Nombre de Vélo en libre service
- Nombre de Vélo à assistance électrique Ginko en location
- Nombre de services vélos implantés (borne gonflage, atelier réparation en libre service)
- Nombre d'Infrastructures de Recharge de Véhicule Électrique (IRVE)

C'est lancé !

Les premières bornes de recharge électrique sur la voie publique ont été installées fin 2023. D'ici deux ans, ce sont 88 bornes, représentant 176 places de recharge, qui seront déployées progressivement dans 40 communes du Grand Besançon.

ACTION 25

Optimiser la logistique et la gestion des flux de marchandises sur le territoire

Le transport de marchandises sur le territoire de Grand Besançon Métropole se divise entre des flux en transit et des flux ayant comme destination (ou origine) un endroit du territoire. S'il est difficile pour la communauté urbaine d'intervenir sur les premiers, elle peut travailler sur des actions visant à optimiser les flux de marchandises émanant ou ayant pour destination son territoire. Il s'agit alors d'identifier les acteurs clés du secteur d'une part, et d'identifier et quantifier les flux, d'autre part. Sur la base de ce diagnostic et grâce à la mise en place d'un groupe de travail sur la logistique urbaine regroupant l'ensemble des acteurs concernés, Grand Besançon Métropole s'engage dans des actions visant à optimiser les flux de marchandises.

DECLINAISONS OPERATIONNELLES

- Poursuivre la collaboration avec les acteurs locaux pour mettre en œuvre le programme d'actions relatif à la charte logistique urbaine : sensibilisation des entreprises aux enjeux du dernier kilomètre ; évolution de la réglementation locale ; création d'un espace de logistique urbaine (ELU)
- Mesurer le transport de marchandises et identifier les principaux flux sur le territoire et leurs impacts
- Intégrer des orientations en faveur de l'optimisation du transport de marchandises à l'échelle du territoire dans les documents de planification

PRINCIPAUX INDICATEURS DE SUIVI

- Réalisation d'une cartographie du fret sur le territoire (flux et acteurs)
- Adoption d'une Charte de Logistique Urbaine et indicateurs associés
- Part des autres modes de transports dans le dernier kilomètre

C'est lancé !

Grand Besançon a adopté sa Charte de Logistique Urbaine Durable afin d'engager la décarbonation du « dernier km ».

ACTION 26

Accompagner les particuliers pour la rénovation durable de leur logement (habitats collectifs et individuels)

Le secteur résidentiel est déterminant dans les politiques environnementales et énergétiques nationales et locales pour réduire l'impact de l'habitat. La stratégie portée par Grand Besançon Métopole et ses partenaires, enregistre des résultats encourageants. Mais le poids de ce secteur reste important et il convient de poursuivre, voire de multiplier les efforts. En 2024, le contexte est favorable à la rénovation énergétique de l'habitat. Les politiques nationales sont plus volontaires. Localement, le Programme Local de l'Habitat de Grand Besançon Métropole, en vigueur depuis janvier 2024, fait de la rénovation énergétique une priorité. Il se concentre sur les copropriétés sans négliger les maisons individuelles, en tenant compte des particularités des secteurs patrimoniaux et en mettant l'accent sur la sobriété et la décarbonation. Ainsi, les aides de la collectivité favoriseront des rénovations qui permettront de moins consommer d'énergie pour le chauffage et le rafraichissement, et d'envisager des modes de chauffages plus vertueux. Outre la réduction des impacts environnementaux, c'est aussi une mesure sociale qui s'applique, en accompagnant les plus modestes vers un peu plus de confort de vie.

DECLINAISONS OPERATIONNELLES

- Suivre l'avancement des actions du 7e Programme Local de l'Habitat (2024-2029)
- Contribuer à l'écosystème d'accompagnement des particuliers pour des travaux de rénovation énergétique des logements (habitats collectifs et individuels) : communication, conseil, aides d'ingénierie et de travaux (en cours de définition)
- Intégrer la problématique de la qualité de l'air intérieur dans les projets de rénovation

PRINCIPAUX INDICATEURS DE SUIVI

- Évolution de la consommation d'énergie et des émissions de GES du secteur résidentiel
- Nombre de logements par catégorie rénovés sur le territoire
- Nombre de dossiers financés par GBM et montant d'aide

C'est lancé !

Le Programme Local de l'Habitat 2024-2029

ACTION 27

Amplifier les actions de lutte contre la précarité énergétique

Le secteur de l'habitat est le 2e secteur consommateur d'énergie (1 663GWh soit 28% des consommations totales) et le 2ème secteur émetteur de gaz à effet de serre (196 kteqCO2 – 17 %). Au-delà de la contribution aux objectifs généraux du Plan Climat, une action sur ce secteur permet aussi d'agir sur la vulnérabilité énergétique des ménages. En effet, on considère usuellement qu'un ménage est en situation de précarité énergétique lorsqu'il consacre plus de 10 % de son revenu à des dépenses énergétiques.

L'action est ciblée ici sur le parc résidentiel : mise en œuvre du programme SLIME, qui accompagne les ménages précaires ; OPAH-RU (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Rénovation Urbaine) qui proposent une ingénierie et des aides financières pour réhabiliter, rénover et accroître son attractivité.

DECLINAISONS OPERATIONNELLES

- Mobiliser les financements pour impulser la réhabilitation énergétique du parc social public (300 logements locatifs par an)
- Pérenniser le programme SLIME dans une logique d'intégration aux autres actions de GBM en faveur de l'habitat
- Poursuivre l'expérimentation Territoire Zéro Exclusion Energétique sur le quartier d'Orchamps Palente

PRINCIPAUX INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de logements sociaux publics rénovés
- Nombre de rénovations performantes dans le cadre de l'expérimentation Territoire Zéro Exclusion Energétique
- Nombre de personnes en situation de précarité énergétique accompagnées (par commune)

C'est lancé !

L'expérimentation Territoire Zéro Exclusion Energétique sur le quartier d'Orchamps Palente.

ACTION 28

Coopérer avec les professionnels du bâtiment et de l'immobilier

La rénovation des bâtiments est un axe fort du Plan Climat. Outre les mesures d'accompagnement des particuliers et des bailleurs dans des rénovations ou constructions exemplaires, il convient d'accompagner les acteurs de la filière bâtiment pour être en capacité d'assurer des réalisations optimales du point de vue de l'efficacité énergétique et de l'utilisation de nouveaux matériaux.

DECLINAISONS OPERATIONNELLES

- Pérenniser les *Midis du bâtiment innovant* en partenariat avec le Pôle Energie BFC
- Poursuivre la sensibilisation et la formation des professionnels à la rénovation globale et performante, aux nouvelles pratiques et aux nouveaux matériaux

PRINCIPAUX INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de sessions de formation organisées
- Nombre de personnes formées

C'est lancé !

Depuis 2016, les *Midis du bâtiment innovant* réunissent chaque mois les professionnels du bâtiment sur des thématiques en lien avec la rénovation performante. Depuis le lancement, ce sont près 2000 professionnels du territoire qui y ont participé !

ACTION 29

Contribuer à la structuration de filières alimentaires locales et durables

La mobilisation des acteurs du secteur agricole répond aux enjeux du Plan Climat en termes d'émissions de gaz à effet de serre. De la fourche à la fourchette, en agissant sur les pratiques culturales et les systèmes de vente, on agit sur l'impact carbone de ce secteur : au champ, en favorisant les cultures sobres ou exemptes de produits phytosanitaires au fort impact carbone, en travaillant le sol de manière à accroitre sa capacité de stockage carbone ; dans le système de vente, en établissant un lien moins carboné entre le producteur et le consommateur (circuit court). Cette action vise à accompagner les changements des pratiques alimentaires des consommateurs au regard des enjeux climatiques et de santé.

DECLINAISONS OPERATIONNELLES

- Développer l'approvisionnement local : directement auprès du consommateur, en restauration collective, auprès d'artisans des métiers de bouche et de structures de vente
- Mettre en lien les acteurs des filières pour structurer les filières locales (plateforme logistique, outil de transformation, système de livraison…)
- Organiser des animations santé (ateliers cuisine, visite de fermes…) auprès des habitants et les inciter à la consommation de produits bruts, locaux, de saison voire biologiques
-

PRINCIPAUX INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre d'animations organisées sur le territoire
- Nombre de communes respectant les objectifs de la loi EGALIM

C'est lancé !

Depuis 2024, les opérateurs de restauration collective du territoire bénéficient d'un cadre collectif de travail sur l'amélioration de leurs pratiques grâce au déploiement sur Grand Besançon de la démarche « Mon Restau Responsable ».

ACTION 30

Favoriser un écosystème de réemploi sur le territoire

Le réemploi est un système vertueux qui limite le gaspillage des matières premières, permet de réduire le volume de déchets dans nos poubelles et déchetteries et favorise la création d'emplois. Grand Besançon est acteur des dynamiques de réemploi à plusieurs titres : dans ses achats publics, grâce à son Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsable (SPASER) ; dans la valorisation des consommables dont il n'a plus l'usage (matériel informatique) ; en tant que membre du SYBERT, qui a créé une « Ressourcerie » au sein de chacune de ses déchetteries, c'est-à-dire un local dédié aux objets dont les particuliers souhaitent se défaire et qui peuvent être réutilisés. D'autres démarches sont en cours, notamment autour du concept de ressourcerie culturelle (mutualisation de décors).

DECLINAISONS OPERATIONNELLES

- Renforcer la politique de réemploi de la collectivité tant en matière d'achat public que d'intégration dans des filières de réemploi
- Soutenir le SYBERT dans la transformation des ressourceries en « Eco-centres »
- Accompagner les démarches de réemploi et les acteurs volontaires (consignes de bouteille ; Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (D3E)…)

PRINCIPAUX INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de démarches accompagnées

C'est lancé !

La collectivité s'est dotée d'un SPASER depuis 2021

ACTION 31

Inciter à des modes de consommation plus responsables

Cette action vise à promouvoir des modes de consommation plus responsables, en sensibilisant, encourageant et incitant les particuliers, les entreprises et les collectivités à faire évoluer leurs modes de consommation. Cette action a notamment pour objectif de réduire les émissions de gaz à effet de serre, la production de déchets et l'impact environnemental de notre territoire.

DECLINAISONS OPERATIONNELLES :

- Mettre en œuvre le Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsable (SPASER) de la collectivité
- Poursuivre les actions d'éducation au développement durable en matière de consommations responsables, notamment en lien avec le *Logis 13 éco*
- Renforcer le dialogue avec les entreprises du territoire et accompagner les actions en faveur de consommation durable
- Mieux faire connaître les impacts du e-commerce sur l'économie locale et ses impacts environnementaux
- Promouvoir l'économie circulaire sur le territoire (cf. Action 39 : Elaborer une stratégie globale en matière d'économie circulaire et un programme d'actions associé)

PRINCIPAUX INDICATEURS DE SUIVI

- Indicateurs propres au SPASER de la collectivité
- Nombre de sessions de formation organisées
- Nombre de personnes formées

C'est lancé !

Des actions de sensibilisation se rapportant aux conséquences économiques et environnementales du e-commerce sur le territoire.

AMBITION 4
Mieux produire

Mieux produire, c'est enfin agir pour décarboner nos cycles de production : de l'énergie et des ressources nécessaires à la fabrication de biens et services, jusqu'à la collecte et la valorisation des déchets en fin de vie.

Grand Besançon a pour ambition de devenir un « territoire à énergie positive ». Cela passe à la fois par une réduction des consommations énergétiques du territoire, tant des collectivités publiques que des entreprises, et par le développement massif de capacités locales de production d'énergies renouvelables. Les bouleversements écologiques emportent en outre un certain nombre de conséquences sur les filières économiques du territoire, qu'il s'agira d'accompagner dans leur adaptation, notamment à travers des modes de production plus sobres (carbone, ressources, déchets). Enfin, le travail en cours pour devenir un « territoire zéro déchet » sera renforcé, avec l'élaboration d'une feuille de route en matière d'économie circulaire.

ORIENTATION 1 : Développer la promotion d'énergie renouvelable et de récupération (EnRR) locale sur le territoire

ACTION 32 : Identifier et promouvoir les ressources de notre territoire (soleil, déchets, vent, eau, bois, géothermie…) dans une logique de soutenabilité

ACTION 33 : Définir un schéma directeur des énergies et développer une boîte à outils permettant le déploiement opérationnel de projet EnRR par Grand Besançon

ORIENTATION 2 : Accompagner les acteurs économiques dans leurs transitions

ACTION 34 : Travailler avec le secteur économique et universitaire autour des questions climat-air-énergie

ACTION 35 : Accompagner la mutation de l'agriculture sur Grand Besançon Métropole

ACTION 36 : Développer et promouvoir un tourisme durable

ACTION 37 : Accompagner les acteurs économiques dans des modes de production plus sobres (carbone, ressources, déchets), dans des pratiques de coopération et dans la compensation de leurs émissions

ORIENTATION 3 : Placer l'économie circulaire au cœur de pratiques du territoire

ACTION 38 : Poursuivre les efforts pour atteindre le zéro déchet sur le territoire (prévention, collecte, valorisation)

ACTION 39 : Elaborer une stratégie globale en matière d'économie circulaire et un programme d'actions associé

ACTION 40 : Contribuer à la structuration d'une filière de réemploi des matériaux du bâtiment

ACTION 32

Identifier et promouvoir les ressources de notre territoire (soleil, déchets, vent, eau, bois, géothermie...) dans une logique de soutenabilité

Afin de gagner en autonomie énergétique et de réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES), Grand Besançon accompagne tous les acteurs du territoire dans le développement de projets Énergies renouvelables et de récupération (EnR&R) : communes, entreprises, citoyens.

DECLINAISONS OPERATIONNELLES

- Actualiser l'étude des potentiels du territoire et la mettre à la disposition des personnes intéressées
- Finaliser le schéma directeur des énergies (SDE) de Grand Besançon
- Poursuivre le travail d'acculturation des élus, habitants, entreprises... aux énergies renouvelables
- Soutenir l'émergence de projets EnR sur le territoire, notamment en contribuant au développement d'une offre de services pour les collectivités et les entreprises
- Accompagner les porteurs de projets en vue de développer l'autoconsommation collective sur le territoire (ACC)
- Informer et accompagner les communes de Grand Besançon notamment via le service de conseil en énergie partagé : bilans énergétiques, ZAER, accompagnement aux projets
- Faire émerger et soutenir le financement participatif des projets EnR

PRINCIPAUX INDICATEURS DE SUIVI

- Production d'électricité renouvelable sur le territoire (MWH et %)
- Production de chaleur/froid renouvelable sur le territoire (MWH et %)
- Nombre de projets citoyens d'EnR et production associée sur le territoire par type d'énergie

C'est lancé !

Grand Besançon, au titre de l'Aide aux communes, accompagne les communes en faisant la demande dans l'élaboration de leur Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZAER).

ACTION 33

Définir un schéma directeur des énergies et développer une boîte à outils permettant le déploiement opérationnel de projet EnRR par Grand Besançon

Si le schéma directeur des énergies (SDE) revêt une dimension territoriale, Grand Besançon souhaite également être maître d'ouvrage ou partenaire de projets EnR structurants sur le territoire.

DECLINAISONS OPERATIONNELLES

- Finaliser le schéma directeur des énergies, identifiant les projets EnR à développer par Grand Besançon
- Mettre en production la centrale Andiers PV avec OPALE
- Mettre en œuvre le schéma directeur des réseaux de chaleur : extension du réseau Ouest ; création du réseau Est ; promotion de réseaux dans les communes ; classement des réseaux
- Développer la méthanisation et l'injection de biométhane avec le renforcement de l'installation en place sur la STEP de Port Douvot et le lancement d'un AMI pour l'installation de deux unités sur le Grand Besançon
- Etudier les conditions de prise de participation dans des projets portés par les communes (éolien, centrales au sol...)

PRINCIPAUX INDICATEURS DE SUIVI

- Taux d'EnR&R des réseaux de chaleur sur le territoire
- Taux de Couverture des besoins de GBM par des EnR

C'est lancé !

L'extension du réseau Ouest est une première étape dans la mise en œuvre du schéma directeur. Elle doit permettre de tripler le nombre d'abonnés d'ici 2035 (44 000 à terme contre 14 850 aujourd'hui).

ACTION 34

Travailler avec le secteur économique et universitaire autour des questions climat-air-énergie

Les bouleversements écologiques présentent des risques pour les filières économiques du territoire si elles n'anticipent pas les conséquences sur leurs activités. Ils présentent aussi des opportunités de création de valeur. L'engagement des entreprises pour le climat permet de mettre en place des solutions pour réduire leurs émissions de Gaz à Éffet de Serre (GES) et de s'inscrire dans des écosystèmes locaux autour de l'économie circulaire et de l'économie industrielle et territoriale (EIT). Elles bénéficient d'un écosystème d'innovation liant formation et recherche. Grand Besançon travaille sur des filières d'excellence et développe des collaborations avec le milieu universitaire, s'appuyant sur la recherche pour des projets pilotes sur son territoire.

DECLINAISONS OPERATIONNELLES

- Accompagner les filières économiques du territoire dans le diagnostic de leurs vulnérabilités au dérèglement climatique
- Poursuivre le soutien aux projets de requalification des bâtiments et des aménagements urbains de l'Université et du CROUS
- Contribuer à structurer une filière locale de réemploi des matériaux de construction
- Soutenir la création d'entreprises innovantes dans les domaines de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables sur le territoire
- Développer l'Economie Industrielle et Territoriale (EIT)
- Favoriser et simplifier l'accès à la commande publique des entreprises
- Identifier des filières en lien avec le climat, l'air et l'énergie et organiser des collaborations

PRINCIPAUX INDICATEURS DE SUIVI

- Taux des émissions de GES (secteur de l'industrie)
- Nombre de projets de coopération (entreprises et universitaires)
- Nombre de marchés publics conclus avec des entreprises locales
- Nombre de projets d'EIT

C'est lancé !

Les travaux de transformation du campus Bouloie-Temis.

ACTION 35

Accompagner la mutation de l'agriculture sur Grand Besançon Métropole

Pour répondre aux enjeux du Plan Climat, les acteurs du secteur agricole doivent aussi se mobiliser. Au champ, cela peut se faire en favorisant les cultures sobres en produits phytosanitaires et en améliorant la capacité de stockage de carbone du sol. Dans le système de vente, cela peut se faire en établissant des circuits courts entre le producteur et le consommateur. Dans le cadre du PAT, qui rassemble 14 signataires de la Charte, plusieurs projets sont lancés : accompagner les agriculteurs pour un meilleur usage de l'eau et la diversification des sources d'approvisionnement, ainsi que pour l'adaptation au changement climatique ; contribuer à des tests de production de protéines végétales (lentilles, pois cassés, etc.) pour acquérir des références techniques et économiques ; organiser des débouchés en restauration collective pour des légumes de plein-champ.

DECLINAISONS OPERATIONNELLES

- Partager les enjeux du changement climatique avec les acteurs de l'agriculture et de l'alimentation
- Protéger les terres agricoles en limitant l'artificialisation et en créant des zones agricoles protégées (ZAP)
- Développer des cultures diversifiées : maraîchage, légumes de plein champ et légumineuses
- Faire de la restauration collective du territoire un levier des changements de pratique
- Positionner Grand Besançon sur la filière agrobio nutrition, afin d'accueillir des entreprises spécialisées sur un site dédié

PRINCIPAUX INDICATEURS DE SUIVI

- Surfaces agricoles protégées (en ha)
- Surfaces mobilisées pour des installations diversifiées (ha)
- Part de la production locale allant vers la restauration collective
- Aides versées au titre des paiements pour services environnementaux (PSE) (en €) et nombre d'exploitations concernées
- Pourcentage d'autonomie alimentaire du territoire

C'est lancé !

La première zone agricole protégée a été proposée par le conseil communautaire de Grand Besançon en avril 2024. 166 hectares sont concernés, une première dans le département !

ACTION 36

Développer et promouvoir un tourisme durable

Le schéma de développement touristique du Grand Besançon 2017-2023, révisé en 2022 et prolongé jusqu'en 2026, ambitionne de positionner Besançon comme « une destination écotourisme au sein des Montagnes du Jura ». Cela se traduit par la prise en compte des enjeux de la transition écologique dans l'aménagement et la gestion des équipements touristiques communautaires, l'adaptation de l'offre touristique, l'incitation des touristes à utiliser les modes de transport durables et enfin la promotion de notre destination écotourisme.

DECLINAISONS OPERATIONNELLES

- Finaliser la restructuration de la base de loisirs d'Osselle avec une ambition environnementale forte tant dans les travaux que dans la gestion future : réduction des consommations, réservation de la ressource en eau, accès modes doux, sensibilisation environnementale
- Rénover le camping de Besançon Chalezeule et élaborer un plan de gestion des arbres et plantations
- Accompagner les professionnels du tourisme locaux à la transition écologique
- Adapter l'offre touristique : écotourisme, circuits adaptés en période de fortes chaleurs…
- Inciter les touristes à utiliser des modes de transport durable notamment via le pass tourisme
- Promouvoir et valoriser Besançon comme destination écotouristique

PRINCIPAUX INDICATEURS DE SUIVI

- Réalisation des investissements de la base d'Osselle
- Elaboration et suivi du Plan de gestion environnemental de la base d'Osselle (objectifs, actions, indicateurs)
- Obtention du label Pavillon Bleu pour la plage d'Osselle
- Reconduction du label Pavillon Bleu et accueil vélo pour les haltes fluviales
- Réalisation des aménagements programmés sur le camping de Besançon-Chalezeule (isolation, évolution source d'énergie bloc sanitaires)
- Nombre de pass tourisme vendus

C'est lancé !

La rénovation de la base d'Osselle

ACTION 37

Accompagner les acteurs économiques dans des modes de production plus sobres, dans des pratiques de coopération et dans la compensation de leurs émissions

Grand Besançon, responsable d'une faible part des émissions territoriales totales, ne peut atteindre seul les objectifs de réduction des consommations d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre fixés pour le territoire. Il convient de .s'appuyer sur la contribution des entreprises du territoire, toutes tailles et secteurs d'activité confondus. Grand Besançon souhaite ainsi se positionner en tant que soutien à la transition écologique des acteurs économiques, en offrant un appui technique, des conseils et des mécanismes incitatifs.

DECLINAISONS OPERATIONNELLES

- Contribuer et rendre lisible une offre d'accompagnement des entreprises en matière de transition écologique
- Contribuer à la mise en réseau des entreprises du territoire engagées dans leur redirection écologique, notamment au Club Climat et en lien avec la Convention des Entreprises pour le Climat BFC
- Développer des actions sectorielles d'accompagnement : plans de mobilité dans les entreprises, raccordement au réseau de chaleur urbain, économie industrielle et territoriale (Orientation 4.3), lieux de coworking…
- Faciliter les réponses des entreprises locales aux marchés publics de la collectivité
- Développer des sites pilotes, publics et privés, comme démonstrateurs : végétalisation dans les bâtiments tertiaires, ressource en eau, énergies renouvelables…
- Étudier l'opportunité de création d'un outil de compensation carbone volontaire

PRINCIPAUX INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre d'entreprises sensibilisées et formées aux enjeux de la transition écologique
- Réduction des consommations d'énergie, des émissions de GES et de ressources des entreprises accompagnées
- Nombre d'initiatives de coopération et de mutualisation mises en place
- Nombre d'entreprises accompagnées dans la mise en place de démarches de compensation carbone volontaire
- Volume de GES compensé par les entreprises du territoire

C'est lancé !

La démarche de conseil en mobilités, qui accompagne déjà de nombreuses entreprises du territoire .

ACTION 38

Poursuivre les efforts pour atteindre le zéro déchet sur le territoire (prévention, collecte, valorisation)

Dans son projet de territoire, Grand Besançon a affirmé son engagement pour atteindre «le zéro déchet sur le territoire», en agissant sur trois volets : la prévention des déchets, l'optimisation de la collecte et de la valorisation. Il s'agit, après la mise en place de la redevance incitative en 2012, de poursuivre les efforts en lien avec le SYBERT, afin de garder une longueur d'avance au niveau national en matière d' « empreinte déchets » !

Chiffres clés

- Sur le territoire grand bisontin, les gisements de déchets collectés en 2020 représentent :
  - 27 336 tonnes, soit 142 kg/hab de déchets résiduels, contre 254 kg/hab au niveau national
  - 12 685 tonnes, soit 66 kg/hab de déchets ménagers recyclables, contre 49 kg/hab au niveau national

DECLINAISONS OPERATIONNELLES

- Renforcer les mesures d'accompagnement des ménages en faveur de la réduction des déchets et du bon geste de tri sélectif
- Encourager la mise en place de solutions alternatives au tout jetable
- Promouvoir le développement de filières de valorisation de déchets
- Faire un bilan de la mise en place de la redevance incitative depuis 2012

PRINCIPAUX INDICATEURS DE SUIVI

- Couverture de la population par la Tarification Incitative
- Production de déchets ménagers et assimilés
- Nombre d'animation de filières pour la prise en charge des déchets

C'est lancé !

Depuis le 1er janvier 2024, Grand Besançon offre, en lien avec le SYBERT, une solution de tri à la source des biodéchets pour l'ensemble des Grand-Bisontins et a fait le choix du compostage.

ACTION 39

Elaborer une stratégie globale en matière d'économie circulaire et un programme d'actions associé

Le développement de nos sociétés repose aujourd'hui majoritairement sur une **économie linéaire** qui consiste à « extraire – produire – consommer – jeter ». L'**économie circulaire** vise, à l'inverse, à promouvoir la sobriété et l'efficacité dans l'utilisation des ressources, en favorisant la réduction, le réemploi, la réutilisation et le recyclage des matériaux, tout en minimisant la production de déchets.

L'étude des flux de matière en région, préalable à la mise en œuvre de la feuille de route Economie Circulaire 2020-2035 du Conseil Régional, a montré que le territoire régional, pour son développement, consommait des ressources et produisait des déchets en quantités très importantes : 3 fois plus que la moyenne mondiale ; 3 fois plus que la moyenne nécessaire à la préservation de la biosphère ; et avec une majorité de ressources et de produits importés.

Grand Besançon Métropole s'inscrit dans cette feuille de route et ambitionne de la décliner au niveau de la Communauté Urbaine. Il s'agit à la fois de poursuivre le travail pionnier mené sur la réduction de la production de déchets, mais également de contribuer à l'intégration de ces problématiques dans l'ensemble des secteurs économiques du territoire. Pour ce faire, Grand Besançon s'appuiera sur la démarche « *Territoire Engagé pour la Transition Ecologique – Economie Circulaire* » de l'Ademe.

DECLINAISONS OPERATIONNELLES

- Réaliser un état des lieux des pratiques du territoire en matière d'économie circulaire sur la base du référentiel Ademe « Territoire Engagé »
- Elaborer une stratégie et un plan d'actions, en contractualisant avec l'Ademe dans le cadre d'un Contrat d'Objectif Territorial sur les actions prioritaires
- Décliner un focus « Filières économiques » dans le cadre de la feuille de route stratégique 2024-2026 de la Direction de l'Economie, de l'Emploi, de l'Enseignement Supérieur et du Commerce (DEEESC)

PRINCIPAUX INDICATEURS DE SUIVI

- Indicateurs à définir à la suite de l'intégration au programme « *Territoire Engagé pour la Transition Ecologique – Economie Circulaire* » de l'Ademe.

ACTION 40

Contribuer à la structuration d'une filière de réemploi des matériaux du bâtiment

Dans le cadre de son action en faveur d'une économie circulaire, et en anticipation de la formalisation d'une stratégie globale (cf. action 39), Grand Besançon s'est donné pour objectif de contribuer à l'émergence d'une filière de réemploi des matériaux du bâtiment sur son territoire, en s'inscrivant dans la démarche régionale en cours. L'objectif est de favoriser la réutilisation des matériaux issus de la déconstruction ou de la rénovation des bâtiments, dans le but de réduire les déchets de chantier et de prolonger la durée de vie des ressources. Un projet de matériauthèque est ainsi à l'étude sur le territoire.

Chiffres clés

Le bâtiment représente 50% des consommations de matières premières et 30% de la production régionale de déchets.

DECLINAISONS OPERATIONNELLES

- Poursuivre, avec le soutien du Pôle Energie de Bourgogne-Franche-Comté, l'animation territoriale de l'écosystème du réemploi sur le bassin de vie de Grand Besançon
- Finaliser l'étude d'opportunité-faisabilité pour la création d'une matériauthèque sur le territoire de Grand Besançon Métropole, en lien avec France Active Franche-Comté
- Inciter les maîtres d'ouvrages du territoire à intégrer le réemploi dans leurs projets de construction/déconstruction/rénovation ainsi que dans les projets de Grand Besançon

PRINCIPAUX INDICATEURS DE SUIVI :

- Finalisation de l'étude d'opportunité-faisabilité pour la création d'une matériauthèque.

C'est lancé !
Des groupes de travail réunissant les différents acteurs de la filière, afin d'outiller les maîtres d'ouvrages du territoire dans l'intégration du réemploi dans leurs projets.

PARTIE 6 : CLUB CLIMAT

Créé en 2021, le Club Climat de Grand Besançon a pour ambition de renforcer le pouvoir d'agir du territoire dans son action en faveur de la transition écologique.

L'évaluation du 2e Plan Climat de la collectivité a démontré la nécessité de doter le nouveau Plan Climat Air Energie Territorial d'une dimension partenariale plus affirmée. Les réflexions, co-construites avec les acteurs du territoire, ont conduit à lancer, le 30 mars 2021, le Club Climat de Grand Besançon, aujourd'hui composé de près d'une centaine d'acteurs qui se côtoient régulièrement dans le cadre des nombreux événements organisés par ses membres.

Le Club Climat est composé d'acteurs publics (dont les communes de Grand Besançon volontaires), d'entreprises, d'associations, de collectifs citoyens et d'autres organismes de type réseaux métiers ou fédérations. Le Club est piloté par ses membres dans le cadre d'un Cercle de pilotage, avec l'appui de Grand Besançon Métropole. Une plateforme numérique et des outils sont proposés aux membres afin d'accélérer leur transition, mais aussi de partager leurs réussites et leurs initiatives.

CLUB CLIMAT
LES RENDEZ-VOUS

La plénière annuelle
Se rencontrer et partager nos expériences, dresser des perspectives collectives

Les RDV de la transition
Vous outiller sur la transition : aides techniques ou financières, expertise, retour d'expérience

Les P'tits déj du Club
Découvrir un membre et ses engagements, avec le réseau des POTEs

Et tous les évènements organisés par les membres tout au long de l'année !

L'inscription au Club Climat est toujours possible :
https://clubclimat.grandbesancon.fr

NOTES

mes remarques, freins et conditions de réussite pour la mise en œuvre de ce Plan Climat

DESIGN GRAPHIQUE : M. SACHOT - GRAND BESANÇON METROPOLE / AVRIL 2024
IMPRIM'VERT® L'IMPRIMEUR SIMON / 1000 EXEMPLAIRES

Plus de détail sur le programme des actions du PCAET

Grand Besançon Métropole

Communauté urbaine
4 rue Plançon
25043 Besançon cedex
03 81 87 88 89
www.grandbesancon.fr